

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	1
AVANT PROPOS	4
INTRODUCTION.....	2
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	20
CHAPITRE 1 : FACTEUR PHYSIQUE	22
CHAPITRE 2 : DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	26
CHAPITRE 3 : LES DEGUERPISSEMENTS FORCES.....	33
DEUXIEME PARTIE : LES POLITIQUES URBAINES DES AUTORITES COLONIALES	35
CHAPITRE 1 : LES DEGUERPISSEMENTS DE 1858 A 1914.....	39
CHAPITRE 2: LES DEGUERPISSEMENTS FORCES DE 1945 1960	43
CHAPITRE 3 : LES POLITIQUES URBAINES DE L'ETAT INDEPENDANT	51
TROISIEME PARTIE : LES POLITIQUES URBAINES DES ANNEES 1970	61
CHAPITRE 1 LES PARCELLES ASSAINIES	63
CHAPITRE 2: LA POLITIQUE DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS SPONTANES.....	66
CONCLUSION.....	69
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	71
CARTES TABLEAUX	

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

A.N.S. : Archives Nationales du Sénégal

A.O.F. : Afrique Occidentale Française

B.C.E.O.M. : Bureau Central des Etudes d'Outre-Mer

B.H.S. : Banque de l'Habitat du Sénégal

C.D.D. : Circonscription de Dakar et Dépendances

D.P.A. : Direction des Parcelles Assainies

E.A.U. : Ecole d'Architecture et d'Urbanisme

E.N.D.A. : Environnement et Développement en Afrique

F.A.H.U. : Fonds pour l'Amélioration de l'Habitat et de l'Urbanisme

F.I.D.E.S. : Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social

H.A.M.O. : Société des Habitations Modernes

I.C.O.T.A.F. : Industrie Cotonnière Africaine

I.F.A.N. : Institut Fondamental d'Afrique Noire

O.H.E. : Office d'Habitations Economiques

O.H.L.M. : Office d'Habitations à Loyer Modéré

O.R.S.T.O.M. : Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer

P.D.U. : Plan Directeur d'Urbanisme

P.K. : Point Kilométrique

R.D.D. : Recensement Démographique de Dakar (1955)

R.N.1. : Route Nationale No 1

S.C.A.T.-URBAM : Société Centrale d'Aménagement de Terrains Urbains

S.I.C.A.P. : Société Immobilière du Cap-Vert

S.N.H.L.M : Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré

S.T.A.G.D. : Service Temporaire d'Aménagement du Grand Dakar

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

AVANT PROPOS

Les déguerpissements forcés étaient réalisés dans le cadre de transformations urbaines. Nous entendons par déguerpissement le déplacement sous contrainte de citadins installés sur un foncier contesté.

L'ouverture de Dakar à l'économie de marché, à la création de l'AOF, fut suivie d'importantes ambitions de rénovation urbaine dont Dakar incarnait bien le paradoxe.

Dakar étant une métropole émergente faisant face à un double impératif. En tant que ville du Sud, elle était confrontée à une entreprise de « rattrapage urbain », passant notamment par la régularisation progressive des statuts administratifs et fonciers de ses habitants.

Mais les autorités coloniales entendaient également y entreprendre la construction de paysages métropolitains pour témoigner de son insertion dans les réseaux de mondialisation.

Les déguerpissements prenaient place sur des terrains considérés, au moins en partie, comme relevant du domaine public et concernaient des citadins catégorisés comme illégaux, n'ayant peu ou pas de droits fonciers.

En préambule de ce mémoire, je voudrais adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire, ainsi qu'à la réussite de cette formidable année universitaire.

La première personne que nous tenons à remercier est notre encadreur Dr Mame Cheikh Ngom, pour l'orientation, la confiance, la patience qui ont constitué un apport considérable sans lequel ce travail n'aurait pas pu être mené à son terme.

Nos remerciements s'adressent également au Professeur Ndiacé Diop, notre directeur de recherche ainsi qu'à l'ensemble de tous les Professeurs du Département de Géographie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Pr Andrée Marie Diagne de la FASTEF.

Je n'oublie pas mes parents pour leur contribution, leur soutien et leur patience.

Enfin j'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes amis, proches, comme Daniel Mbaye, qui m'ont toujours soutenu et encouragé dans ma vie.

Merci à toutes et à tous.

INTRODUCTION

La rapidité avec laquelle les villes grandissaient et la population urbaine augmentait était un phénomène dans les pays sous-développés, d'autant que c'était la ville qui cristallisait la volonté de progrès et qui préparait, en réalité, le processus de développement.

Dans les pays du Tiers Monde, la croissance urbaine, qui était encore loin d'être stoppée, appelait des réponses de la part des pouvoirs publics, sous forme de logements, d'équipements et d'infrastructures de communication impliquant des opérations d'aménagement.

L'éradication des bidonvilles s'accompagnait pour la première fois de l'aménagement de nouvelles zones pour accueillir les populations déguerpies. Cet ensemble d'actions qui était en train de transformer radicalement les paysages urbains, tant dans les centres villes qu'en périphérie, attestait de la vitalité de l'aménagement urbain ainsi que de l'importance de l'urbanisme comme outil d'une politique publique de la ville.

Ces actions ont été impulsées par les pouvoirs publics, puis engageaient des investissements considérables de la part de l'Etat et s'inscrivaient dans le cadre d'une planification spatiale mobilisant une multitude d'acteurs, d'habitants, d'entreprises...auxquels étaient venus s'ajouter des bailleurs de fonds internationaux.

A l'instar des villes ouest-africaines, Dakar capitale du Sénégal, déjà lieu de convergence des populations de l'AOF à l'époque coloniale, avait connu une urbanisation très rapide après la seconde guerre mondiale et ce, jusqu'à l'accession du pays à la souveraineté internationale en 1960. Cette forte pression démographique dans certains quartiers périphériques de Dakar et un processus d'urbanisation accélérée s'étaient poursuivis et ont été poussés les autorités coloniales ou étatiques d'appliquer des politiques urbaines, notamment des déguerpissements forcés de certains sites dakarois en vue de développer la ville.

Problématique

Un demi-siècle après les indépendances, les pays du Sud commençaient à connaître des mutations, tant du point de vue socio-économique que démographique et culturel. Le développement de l'industrie, des services et du commerce restait le principal moteur de la croissance urbaine. Ainsi la forte demande de la main d'œuvre incitait les ruraux à relier les grandes villes porteuses d'emploi.

Les déguerpissements forcés impliquaient d'en comprendre la logique et d'évaluer l'ensemble de normes et de pratiques émanant d'acteurs publics et visant aux déguerpissements forcés des habitants de zones d'habitat précaire. Les déguerpissements forcés étaient réalisés dans le cadre de transformations urbaines. Nous entendons par déguerpissement, le déplacement sous contrainte de citadins installés sur un foncier contesté¹.

Dans la plupart des pays industrialisés, la concentration urbaine s'était réalisée en deux phases successives : d'abord une forte attraction vers les centres urbains, puis un débordement des populations sur les pourtours semi-ruraux. Les vieilles villes étaient autrefois circonscrites par la limite précise d'une enceinte ; et si la population s'accroissait, on élargissait la couronne des murailles autour de la cité. Aujourd'hui la frange qui borde les grandes agglomérations reste floue et toujours mouvante. La ville moderne annexe peu à peu par avancées concentriques, une proportion toujours plus vaste du territoire national.

L'ouverture de Dakar à l'économie de marché suite à la création de l'AOF fut suivie d'importants changements de rénovation urbaine menés par les autorités coloniales, mais dont Dakar incarnait bien les paradoxes sur le paysage urbain.

Dakar était une métropole émergente faisant face à un double impératif. En tant que ville du Sud, elle était confrontée à une entreprise de « rattrapage urbain », passant notamment par la régularisation progressive des statuts administratifs et fonciers de ses habitants ; mais les autorités coloniales entendaient également y entreprendre la construction de paysages métropolitains pour témoigner de son insertion dans les réseaux du commerce international.

Le recours aux déguerpissements forcés des quartiers Lébou du centre-ville s'était alors mené, au point de s'apparenter à un véritable passage obligé dans la mise en place de toute opération dans les quartiers centraux et péricentraux de la ville de Dakar.

¹ Julie Blot et Amandine Spire, Déguerpissements et Conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud. 2014. L'Espace Politique

La ville de Dakar, devenue capitale de l'AOF, joua un rôle de premier plan dans les échanges coloniaux grâce à son port et ses activités industrielles extrêmes avantageux dans le reste du pays et de l'expansion de ses activités tertiaires, Dakar reste en effet le principal pôle d'attraction de la population sénégalaise à la recherche d'un mieux-être à la fin de la seconde guerre mondiale. Ce phénomène d'urbanisation s'était poursuivi et de plus en plus difficile à maîtriser. Les déguerpissements forcés à Dakar s'inscrivaient dans le cadre des grands travaux d'aménagements réalisés par les autorités coloniales ou étatiques pour pouvoir développer la ville. En effet, c'est au moment où se mettait en place l'appareil embryonnaire du gouvernement général de l'AOF que se construisaient les premiers éléments du port de Dakar voire d'autres bâtiments administratifs dans le plateau et des travaux de rénovation dans la plaine de la Médina. A l'indépendance, d'importants travaux d'aménagement sont été réalisés à Dakar dans le cadre du premier et du deuxième plan quinquennal de développement du Sénégal (1961-1965) ou (1965-1969) que les déguerpissements forcés continuaient d'être menés par les autorités étatiques.

Les déguerpissements prenaient place sur des terrains considérés, au moins en partie, comme relevant du domaine public et concernant des citoyens catégorisés comme illégaux, n'ayant peu ou pas de droits fonciers.

Toutefois, le point commun des mobilités forcées provoquées par les déguerpissements forcés des autorités coloniales ou étatiques dans les villes du Sud résidaient dans un rapport de force généralement violent entre déguerpis et « déguerpisseurs » attirés par la reconquête des espaces centraux et péricentraux revalorisés.

1 Etat de L'art

Les déguerpissements forcés sont devenus de nos jours une notion familière, tant elle nourrit les commentaires de l'actualité, interpelle les politiques et les décideurs de la ville, soutiennent les discussions des chercheurs en sciences sociales, cultive les angoisses de franges, de plus en plus nombreuses de la population, qui craignent de se voir un jour prises dans la spirale de la précarité. C'est bien un phénomène social qui prend son origine dans les principes mêmes de fonctionnement des sociétés modernes. C'est ainsi que Robert Lenoir cherche à expliquer l'exclusion par des causes sociales, telle que l'urbanisation désordonnée génératrice de ségrégations sociales et spatiales. Henri Gaudin mettra en avant un peu plus tard les carences des architectes « il ne suffit pas de dénoncer, écrit-il, le racisme et l'exclusion là, en tolérant ses formes dans l'architecture même ». Les déguerpissements forcés étaient un processus qui affectait de plus en plus de gens et de tous les milieux. Les sites de déguerpissements forcés consistaient à faire partir des gens de leur domicile ou de la terre qu'ils occupaient contre leur volonté en dehors de toute procédure ou de quelque garantie juridique que ce soit. L'éviction permanente ou temporaire contre leur volonté et sans qu'une protection juridique ou autre appropriée ait été assurée, de personnes de familles ou de communautés de leurs foyers ou des terres qu'elles occupaient. Le « problème » des sites de déguerpissements forcés hors normes apparaissait dès la révolution industrielle, qui entraînait la croissance rapide des villes. Pendant cette période les ouvriers étaient contraints de se loger dans des habitats exigus et insalubres voire dans des locaux non prévus pour l'habitation tels que des caves, comme le dénonçait notamment Friedrich Engels dans son ouvrage célèbre la question du logement². La question des sites de déguerpissement forcés s'exprimait aussi au cours du 19eme siècle à travers deux types de discours (Moret 1998). ? D'abord celui des « philanthropes », qui entend montrer aux classes bourgeoises les conditions de vie, les habitats précaires des ouvriers, par exemple, l'ouvrage du docteur Villermé sur l'habitat insalubre dans les années 1930 et 1940 ou bien celui du docteur Bertillon qui, jusqu'en 1908 permettait de sensibiliser tant l'opinion que les pouvoirs publics sur le problème de l'insalubrité. Le second type de discours était celui des « socialistes » qui plaçaient l'habitat au cœur d'un nouveau système social pour sortir du chaos urbain et de l'insalubrité. C'étaient justement les problèmes sanitaires qui avaient déclenché les déguerpissements forcés sur les habitats insalubres, avec la toute première Loi de 1850 en France, parce que ces logements

² Friedrich Engels 1969.

insalubres constituait des préoccupations sociales.³ L'action publique face aux logements « hors normes » se traduisait le plus souvent par l'éradication pure et simple des logements insalubres, sans proposition de relogement pour les populations concernées. Les sites de déguerpissements forcés se trouvaient aussi dans les quartiers précaires insalubres puis des sites urbains valorisés par les autorités publiques. Toutefois, au 19^{ème} siècle, les quartiers insalubres « hors normes » étaient très nombreux : par exemple, « les taudis ne sont pas l'exception, ils sont la règle pour l'ensemble des salariés » (Guerrand 1996 p 223) et l'action publique très ponctuelle. Il en résultait ensuite que l'habitat « hors normes » ne disparaissait pas des centres villes. Dans les années 1950, les études de géographie urbaine ont été réellement commencées en France. Jacqueline Beaujeu Garnier note dans son article intitulé « La géographie urbaine française au cours des 50 dernières années » et durant ces années, que de nouveaux types d'habitat précaire poussaient les pouvoirs publics à mettre en place de nouveaux outils actions : les bidonvilles. Face à cet habitat précaire, les déguerpissements forcés ont été menés par les pouvoirs publics du fait « qu'il fallait recenser les logements insalubres et leur population, étudier les plans d'urbanisme, imaginer des solutions pour animer et desservir les quartiers ou les morceaux de villes que l'on bâtissait un peu partout ». Les bidonvilles étaient entièrement déguerpis et les habitants relogés ou bien dans des cités de transit, ou bien dans des grands ensembles plus ou moins lointains à la périphérie des villes. Pour de nombreux auteurs, les bidonvilles n'étaient pas seulement détruits au nom de l'amélioration des conditions de vie, les bidonvilles avaient été aussi déguerpis parce qu'ils avaient été considérés comme « anormaux » dans le sens où ils ne respectaient pas les normes en vigueur dans la société française de l'époque. Cette politique de déguerpissements forcés totale des bidonvilles, dite de « la table rase » s'était pratiquée face à tous les bidonvilles du monde. Pourtant en 1976, lors de la conférence mondiale de l'habitat de Vancouver, des solutions plus positives que les déguerpissements forcés et la démolition radicale des bidonvilles apparaissaient. Par exemple, l'amélioration in situ ou la reconstruction de nouveaux logements pour les plus pauvres, puis Granotier préconisait de légaliser les habitants des bidonvilles, qui occupaient le sol sans autorisation, car « on sait aujourd'hui que la sécurité d'occupation est décisive pour pousser les ménages pauvres à améliorer leur logement et leur quartier ». Et même « la sécurité foncière conditionne toute possibilité de développement » (Cannat 1988 p.220). La régularisation était aussi une forme de retour aux normes, puisqu'elle remettait les bidonvilles dans la légalité. Au final, les bidonvilles ou

³Yankel Fijalkow 2002.

quartiers insalubres étaient déguerpis ou réhabilités, le traitement de ces déguerpissements forcés avait pour objectif le retour aux normes, quitte à exiler les populations déguerpies dans les périphéries lointaines, dans des logements qui ne leur convenaient pas toujours.

L'installation des sites de déguerpissements forcés à Dakar se poursuivit par des politiques urbaines importantes. D'abord les déguerpissements des villages Lébou permettaient de reconstruire plus loin, d'élargir ou de créer des rues, donc de faciliter la circulation (la construction du chemin de fer Dakar-Saint Louis en 1885) mais aussi le maintien de l'ordre : il était plus facile de construire des barricades dans des ruelles étroites que dans une grande avenue. Ensuite, la plupart des constructions nouvelles n'étaient pas destinées à l'habitation mais aux activités que l'on voulait attirer à Dakar, capitale de l'AOF en 1902 : les sièges sociaux des banques et des grandes entreprises, les grands magasins créés à cette époque, sans oublier l'administration (palais du gouverneur général de l'AOF)... Concentration des activités et bonne organisation des transports étaient indissociables et la position géographique de Dakar en fait un site privilégié au carrefour des trajets maritimes et aériens, puis la concentration des activités commerciales dans le port était une règle à laquelle Dakar ne faisait pas exception.

La fonction administrative de Dakar, ancienne capitale fédérale et actuelle capitale de la république sénégalaise, expliquait la concentration des activités et faisait affluer la main-d'œuvre salariée et aussi la convergence des émigrants venus de la campagne mais aussi des autres villes qui ont été marquées par du sous-développement. Dans ces conditions de vie, on assistait à une prolifération des bidonvilles comme Baye Gaïndé, Nimzat, Fass, Ndongy, Kipp Coco, Diacksao,.... De 1960 à la fin des années 1970, les pouvoirs publics affichaient une volonté de mise au pas ou d'éradication des bidonvilles au nom d'une politique de développement volontariste et productiviste. L'assaut de l'espace urbain par des ruraux affectés par la crise agricole et la politique de promotion du tourisme ont donné lieu à la mise en application des politiques de déguerpissements forcés de ces habitats précaires. Certains habitants de cette nébuleuse bidonvilles ont été touchés dès 1952 par une mesure de déguerpissement et de relogement à Pikine, tandis que d'autres faisaient l'objet d'un enclavement avec la construction des logements de la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP) et les lotissements de Fann, des Zones A et B de Bopp, Ouagou Niayes... conçus pour les citoyens de classes moyennes ou supérieures.

Les déguerpissements forcés à Dakar se manifestaient le plus clairement dans les secteurs d'habitat précaires. C'est ainsi que les autorités coloniales ou étatiques avaient des politiques officielles vis-à-vis des secteurs à habitats rudimentaires, visant à libérer les terrains qui étaient la propriété de l'Etat. Cette politique de déguerpissement était justifiée parce que les terrains à déguerpir avaient reçu déjà une autre attribution : c'était le cas de la Médina ; ou que les terrains soient occupés irrégulièrement ; ou que les terrains soient considérés comme source de dangers pour la santé publique ; ou que la présence de secteurs à habitat rudimentaire ne soit pas des inconvénients pour les touristes, ou soient nuisibles pour la physionomie urbaine de Dakar comme capitale du Sénégal ; ou que des risques d'incendies (le cas de Fass) ou d'inondation soient à prévoir ; ou simplement que l'existence des secteurs à habitats précaires pose un problème de confrontation avec la pauvreté.

Par ailleurs des questions renvoyaient à la posture de l'intervention de l'autorité coloniale ou étatique sur les sites de déguerpissements forcés à Dakar depuis 1914.

Pourquoi les autorités coloniales ou étatiques déguerpissaient-elles les sites ?

Comment étaient prises en charge les populations déguerpies ?

LES CONCEPTS

Emile Durkheim disait : «Tout discours scientifique doit utiliser des concepts clairs et précis afin de se démarquer de la confusion qui caractérise le sens commun ».

Site

Chaque site est unique et possède ses propres caractéristiques. Qu'elles soient d'ordre naturel-relief, cours d'eau, boisement, ensoleillement, vents dominants - ou bien artificiel -chemin ou voie, construction talus-ces particularités constituent autant d'éléments qui dévoilent un tracé ou forment un obstacle, présentent un intérêt ou génèrent une nuisance.

Le site est la configuration du lieu, du terrain où s'élève une ville, l'emplacement précis où est localisée une activité, positions conditions physiques.

Le site désigne la localisation de la ville à l'échelle locale, envisagée surtout du point de vue du cadre topographique ou hydrographique. Il faut bien distinguer le site primitif c'est-à-dire le relief, l'eau et les chemins et des sites de croissance perfectionnés par l'homme.

Ainsi, Dakar présente un site composé de : Plateau de Dakar, les Mamelles de 105m, la Plaine de Médina et les dépressions inter dunaires « les Niayes », de baies, d'anses...dans la tête de la presqu'île du Cap-Vert.

Déguerpissements forcés

En termes de droits de l'homme, l'ONU définit les déguerpissements forcés comme « l'expulsion de tout individu, famille ou communauté chassés de leur foyer, de leur terre ou de leur environnement contre leur volonté et d'une façon directement ou indirectement attribuable à l'Etat »⁴.

Deux éléments de distinction méritent d'être soulignés : « la responsabilité de l'Etat » et « un élément de force ou de coercition », les déguerpissements forcés s'accompagnent souvent de la destruction irréparable des habitations des intéressés⁵.

C'est le fait de déplacer les personnes qui est nécessaire pour la réalisation d'un projet. Les déguerpissements forcés prenaient place sur des terrains considérés, au moins en partie,

⁴ Office the High Commission for Human Rights, Fact Sheet No 25 Genève ONU.

⁵ OHCHR UNOG 1998 Introduction Forced Evictions and Human Rights.

comme relevant du domaine public et concernaient des citoyens catégorisés comme illégaux, n'ayant peu ou pas de droits fonciers.

L'objet de cette étude consiste à réfléchir sur le fait de déloger par la force publique les populations qui étaient installées sur la propriété de l'Etat, sans permis d'occuper ni titre foncier. L'Etat appliquait cette opération pour se rendre maître des terrains occupés par les squatters.

En outre, les déguerpissements forcés ne devraient donner lieu à aucune indemnisation parce que, selon les pouvoirs publics, « ces gens n'ont aucun droit d'être là » (Directeur Général de l'Urbanisme).

Par exemple, en République gabonaise, les déguerpissements forcés n'étaient définis par aucun dispositif législatif et réglementaire. Les autorités publiques s'appuyaient néanmoins sur la Loi No 6/61 du 10 Mai 1961⁶ rendant obligatoire la démolition de maisons en paillotes érigés en bordure des grandes artères pour opérer des déguerpissements.

Les déguerpissements forcés restaient une méthode fréquemment employée par les autorités coloniales ou étatiques pour « nettoyer » les villes du Sud de citoyens considérés comme indésirables et relégués aux marges de la cité.

Les déguerpissements forcés pouvaient apparaître comme un outil pour se débarrasser de populations indésirables auxquelles la citoyenneté était refusée au sein de mode de vie, de formes d'habitat ou de commerce minoritaires. Ils touchaient particulièrement des catégories de citoyens pauvres ou vulnérables.

Les opérations de déguerpissements impliquaient non seulement une déterritorialisation forcée, mais aussi, souvent une réinstallation imposée, comme le souligne bien le terme anglais « resettlement »⁷ qui suggère une forme de reterritorialisation, d'ancrage dans un nouveau lieu.

⁶Rano Michel Nguema Politique de déguerpissement et processus de restructuration des territoires de Libreville (Gabon) 2014 Revue Espace Politique.

⁷ Julie Blot et Amandine Spire op. cit.

Expropriation

L'expropriation est une procédure administrative qui permet à l'Etat de contraindre une personne privée (particulier) ou morale (entreprise) possédant un titre foncier à céder la propriété de son bien, moyennant le paiement d'une indemnité.

L'expropriation est appliquée pour défaut de mise en valeur ou pour cause d'utilité publique. Par exemple au Sénégal, l'expropriation est régie par la Loi No 76-67 du 2 juillet 1976 et son décret d'application. La réglementation en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique est basée sur cette Loi et sur le décret d'application 77.563 du 3 juillet 1997⁸.

Lorsqu'il exproprie, l'Etat verse aux personnes victimes de cette mesure des indemnités fixées par accord amiable ou par voie judiciaire. Tous les cas relevés en 1947 et 1965⁹ procédaient du premier mode de compensation. Mais à maintes reprises, l'on avait rencontré dans des affaires domaniales concernant les sociétés publiques d'aménagement (STAGD, OHLM) des cas de règlement par voie contentieuse.

Cela s'était produit lors des travaux de voirie réalisés en 1948 au Point E¹⁰, de même qu'en 1964, à l'occasion de la construction des HLM des allées du Centenaire.

A la formule de l'indemnisation pouvait être substituée l'expropriation basée sur un échange de terrains entre l'Etat et les propriétaires privées.

Cette Loi fixant d'une part, la composition du domaine de l'Etat et les règles qui déterminent le mode de gestion et d'autre part, le régime de la propriété foncière. Au plan financier, les indemnités des expropriées sont négociées et doivent couvrir l'intégralité du préjudice direct, matériel causés par l'expropriation.

⁸ APIX le projet de l'Autoroute à Péage.

⁹Lat Soucabé Mbow, op. cit.

¹⁰Lat Soucabé Mbow op ; cit.

QUESTION GENERALE DE RECHERCHE

Quels étaient les sites de déguerpissements forcés qui ont été créés à Dakar par les autorités coloniales puis étatiques ?

QUESTION SPECIFIQUES

Quelle était la spécificité des déguerpissements forcés des quartiers centraux et péricentraux Lébou ou ruraux à Dakar durant la période coloniale ?

Quels étaient les politiques urbaines des autorités étatiques pendant les indépendances ?

Quels étaient les politiques urbaines pendant les années 1970 ?

OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de cette étude est d'analyser les sites de déguerpissements forcés créés à Dakar durant la période coloniale et jusqu'après les indépendances.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Analyser les sites de quartiers centraux et péricentraux déguerpis par les autorités coloniales.

Analyser les politiques de déguerpissements forcés par l'Etat après les indépendances dans les espaces insalubres dakarois.

Analyser les politiques urbaines menées par les autorités étatiques dans les années 1970.

HYPOTHESE GENERALE

Les déguerpissements forcés se déroulaient dans les sites insalubres des Lébou ou ruraux pendant les périodes coloniales ou étatiques.

HYPOTHESES SPECIFIQUES

Les déguerpissements forcés durant la période coloniale ont été justifiées d'une part, par la Peste de 1914 et d'autre part, par les plans directeurs d'urbanisme de 1862 et 1914.

La création de Pikine suite aux déguerpissements forcés des ruraux en quête d'emploi a été motivée par une croissance démographique importante et le Plan Directeur d'Urbanisme de 1946.

Les déguerpissements forcés des quartiers ruraux de la Zone Industrielle dans les années 1960 ont été commandités par les autorités étatiques et ont été réalisés dans le cadre de la modernisation, de l'aménagement de la ville.

Les autorités étatiques, en collaboration avec les bailleurs de fonds internationaux comme la Banque Mondiale, avaient entrepris le projet des Parcelles Assainies destiné aux couches sociales moyennes économiquement.

Méthodologie

Notre démarche de recherche s'est appuyée sur deux principales sources documentaires.

1 LA REVUE DOCUMENTAIRE

La première source a été l'exploitation des travaux académiques ou professionnels effectués sur Dakar, en géographie ou en sociologie par exemple, les thèses du Pr Assane Seck (1970) Dakar ville métropole Ouest-africaine, de Marc Vernière (1973) Volontarisme d'Etat et spontanéisme populaire dans l'urbanisation du Tiers-Monde. Formation et évolution des banlieues dakaroises ou bien de son ouvrage de 1977 Dakar et son double Dagoudane Pikine... les mémoires comme Paul Mendy : « Dakar les bidonvilles entre irrégularité et espoir » (1998), Oumar Dia, « La croissance du Cap-Vert » 1965, Jean Delcourt, « Naissance et Croissance de Dakar » 1983, Claude Sauvaget 1972 « Etudes géographiques à Dakar », de Paul Mercier 1968 « Contribution sociologique des villes du Sénégal Occidental à la fin de la période coloniale », Bernard Salleras 1984 « la Peste à Dakar en 1914 : Médina ou les enjeux complexes d'une politique sanitaire. Les Thèses par exemple de Pape Demba Fall intitulé Du village à la Banlieue : l'évolution des villages Lébou du rivage méridional de Dakar (1986), puis de Lat Soucabé Mbow (1992) Dakar : « Croissance et Mobilités Urbaines » et enfin, la Thèse de Sébastien Wust sur « Métropolisation, Habitat précaire et relogement forcé : entre phénomènes d'exclusion et tactiques populaires d'intégration. Le cas du Canal NhieuLoc-ThiNghe à Ho Chi Minh-ville, Vietnam en 2001 à EPFL.

2 LA COLLECTE DES DONNEES

La deuxième source d'information, nous a permis pu effectuer une série d'entretiens avec les personnes ressources.

Le guide d'entretien

En recherche, l'outil pédagogique qu'est le guide d'entretien revêt une importance fondamentale. L'enquête dirigée a été effectuée au niveau de la collectivité Lébou de Santhiaba Rue 17x22 par la personne d'El hadji Youssouf Diop et à la Mairie de la Commune d'Arrondissement de Médina en la personne de Meissa Fall, Percepteur Municipal. Cet instrument a l'avantage de permettre le recueil des données pertinentes en allant en profondeur sur certains aspects importants du sujet à l'étude.

L'ÉCHANTILLONNAGE

Vu la taille démographique de notre zone d'étude qu'est Dakar, il nous aurait très difficile de prendre toute la population dans l'échantillonnage. Par ailleurs le ciblage des zones a été fait sur la base de l'histoire de cette zone et de sa position géographique par rapport à ce sujet, c'est-à-dire les déguerpissements forcés.

L'échantillonnage est calculée au recensement de la population de Dakar de 1909 (2483 HBTS) et 1955 (236000 HBTS)

Tableau d'échantillonnage des quartiers Lebou et Bidonvilles déguerpis de 1914 à 1967

Commune	Quartiers Lebou et Bidonvilles	Populations en HBTS	Pourcentage
Dakar Plateau	Kaye, Tann, Yakhe Dieuf ...	2000	10%
Médina	Ndondy, Champs de courses, Baye Gainde...	6934	3,24%

Pour la collecte des données et informations, nous avons utilisé des guides d'entretien ponctués par des questionnaires.

L'analyse et le traitement des données

Les informations obtenues ont été traitées par des logiciels tels que :

Word qui nous a permis de traiter les informations obtenues lors de nos guides d'entretien sur le terrain.

QGIS 2.2.0 Valmiera nous a permis aussi d'avoir et de traiter les données cartographiques de notre champ d'étude.

La plupart de ces travaux traitaient de la distribution spatiale des équipements collectifs, de l'urbanisation galopante et de ses incidences sur le logement, des conditions d'habitat de l'exode rural. Nous avons pu aussi recourir aux études professionnelles qui sont le fait des bureaux d'étude et de consultants et étaient surtout calquées sur la stratégie urbaine de Dakar. Dans ce cas, on pouvait citer les plans directeurs d'urbanisme de 1914 puis de 1946 qui ont

occasionné de grands travaux entraînant une forte immigration vers le Cap-Vert : Aménagement des bidonvilles, Etudes de critères de classification et d'amélioration et préparation d'un projet pilote de l'OHLM (Office de l'Habitat à Loyer Modérer) NEDECO de septembre 1974. Cette base documentaire a été trouvée auprès des différentes instances visitées, comme les directions, la bibliothèque centrale de l'UCAD, les archives nationales du Sénégal, au sous-sol du building administratif, la bibliothèque de l'IFAN puis certains moteur de recherche voire Persée, Cybergéo...

Dans la première partie, nous étudierons les plans de déguerpissements forcés coloniaux et étatique depuis 1914.

Dans la seconde partie, les politiques urbaines après les déguerpissements forcés.

PARTIE 1 :

PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

INTRODUCTION

Parmi les villes sénégalaises, Dakar était celle qui affichait la croissance spectaculaire. Depuis la prise de possession française (1857), ses fonctions n'ont cessé de s'accroître au point de la hisser, à une certaine période, au rang de « métropole Ouest-africaine¹¹ ».

Ainsi la place de Dakar représentait la meilleure localisation compte tenu des multiples opportunités offertes.

La France a eu plusieurs motifs pour prendre possession de la presqu'île du Cap-Vert. Cette terre offrait un débouché commercial et agricole à la population exubérante de Gorée. Elle constituait une forte position militaire dont l'occupation était un moyen d'assurer la défense de Gorée et de mettre fin aux pillages commis par les indigènes sur les navires naufragés. C'est ainsi que Yves Mersadier disait que Dakar doit sa fondation et son développement à cinq éléments majeurs qui sont au plan militaire, administratif, économique, sa singularité et la situation géographique unique de la ville.¹² Par arrêté du 20 juillet 1858, le Ministère de la Marine et des colonies de la France avait prescrit de faire des alignements dans le village Lebou de Kaye et environs et un autre arrêté du 23 juillet défendit de construire à Dakar sans l'autorisation du directeur des Ponts et Chaussées. Cet objectif était double, comme l'écrit Alain Sinou (1990)¹³ : il faut à la fois marquer la présence d'une France moderne sur le continent et se démarquer des comptoirs privés et à la fois développer l'agriculture et le commerce basés principalement sur l'arachide. Dans cette optique, Dakar doit devenir le centre de gravité de ce commerce. En 1895, la France décida la création de l'AOF. Dans ce premier temps, c'était depuis Saint-Louis que la région était gérée avant le transfert de la capitale de l'AOF à Dakar en 1902. Saint-Louis restait uniquement capitale du Sénégal. Une multitude d'activités se développaient en rapport avec l'administration, à tel point que « se trouvant trop loin, cette administration allait se développer en vase clos, devenir une énorme machine à laquelle les Sénégalais participeraient relativement peu » (Mersadier 1968), mais qui donne à Dakar une importance et une activité économique qu'elle n'aurait pas eu sans cela. La politique de développement de la presqu'île du Cap-Vert était désormais décidée par le gouvernement général de l'AOF.

¹¹ Pr Assane Seck 1970.

¹² Yves Mersadier (1968) « Dakar entre hier et aujourd'hui », Revue française d'études politiques africaines 29 39-50.

¹³ Alain Sinou 1990 Dakar Bulletin d'information architecturales. Institut français d'Architectures.

CHAPITRE 1 : FACTEUR PHYSIQUE

Le promontoire sur lequel s'étaient établis depuis le XVII^e siècle des villages de paysans-pêcheurs Lébou a commencé à devenir un repère significatif sur la carte du monde avec le développement des relations intercontinentales.

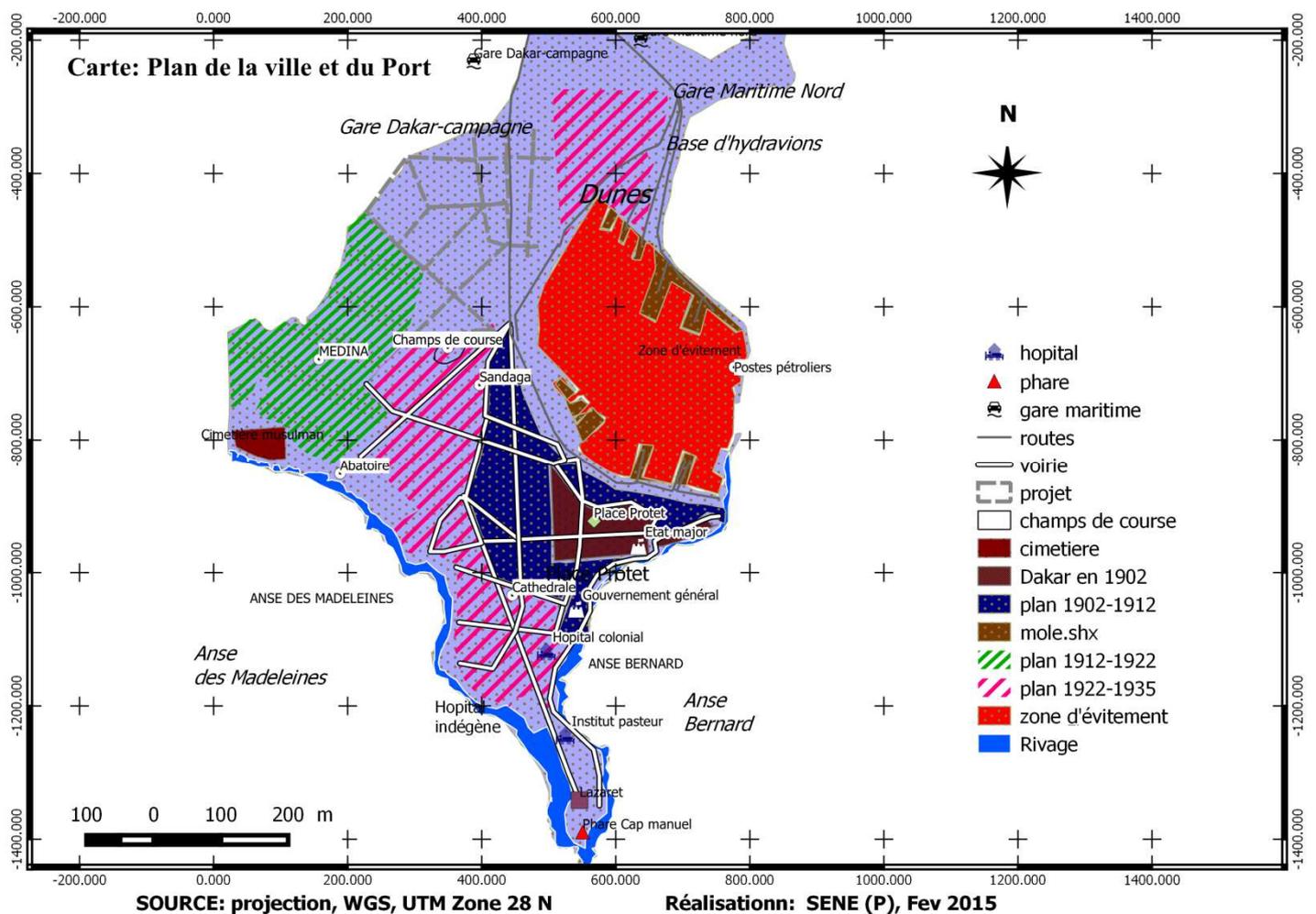
La position stratégique de Dakar dans le bassin atlantique a été révélée en effet à l'époque des grands voiliers et des bateaux à vapeur qui y faisaient escale sur les routes du Sud.

En 1945, la ville s'était affranchie de son site originel, au Nord du Plateau jouxtant le Port s'organisait dans un entassement de paillotes, de baraques et quelques constructions en dur, une autre ville peuplée d'indigènes. L'extension de l'espace urbain dans cette ancienne plaine marécageuse de Médina avait certes obéi à l'impulsion des mouvements démographiques.

Ainsi Dakar occupait la tête et une partie du col de la presqu'île du Cap-Vert, la composante la plus récente du bassin sédimentaire sénégal-mauritanien.

1.1. Le site

On appelle le plus souvent site d'une ville, le cadre topographique où elle s'est développée initialement. La presqu'île du Cap-Vert peut être divisée en trois grands ensembles morphologiques : le secteur Est marqué par une grande complexité renferme les plus anciennes roches de la région, la tête de la presqu'île relativement élevée et constituée des roches volcaniques des Mamelles : c'est le site originel de la ville de Dakar, avec notamment le Plateau de Dakar.



Le secteur intermédiaire offre l'allure d'une Plaine. On peut y distinguer trois sous-ensembles. D'abord la partie Nord, domaine de la grande côte, renferme des dunes vives pouvant atteindre 30m d'altitude, ensuite la partie centrale souvent marécageuse est un milieu hétérogène marqué par les dunes rouges ogoliennes groupées ou isolées, encadrant des bas-fonds peuplés de palmiers à huile : ce sont les Niayes, domaine du maraîchage par opposition aux sols Diors recevant les cultures sous pluie. Enfin, la bordure Sud tout comme le sous-secteur Nord, est occupé par des dunes vives moins importantes qui surplombent des cuvettes. Ce cordon étiré en longueur est le site des villages de Hann, Thiaroye-sur-Mer et Mbao. Sa bordure immédiate est souvent argileuse. En plus du relief, le climat renforce l'idée de « monde original » évoquée par Assane Seck¹⁴. Dans l'ensemble, le milieu physique se prête bien à l'implantation et aux activités humaines.

¹⁴Assane Seck (1970) « Dakar ville métropole ouest africaine » IFAN 516_p

1.2L'historique de l'implantation lebou au Cap-Vert

Cette évocation rapide permet d'apprécier à sa juste valeur l'originalité de cette branche de la population sénégalaise et les différences sensibles au niveau des communautés villageoises. La particularité des Lébou tire ses origines de l'histoire et de l'organisation socio-économique qui leur confèrent un poids prépondérant dans l'évolution de la presqu'île.

1.2.1 Un long mouvement migratoire

La population Lébou a été évaluée à 15,7 % de la population du Cap-Vert¹⁵. Les Lébou jouaient un rôle important dans les différents secteurs de la vie politique, économique et sociale de la presqu'île où la présence des premiers venus remonte au XVIe siècle. C'était l'aboutissement d'un long mouvement migratoire étalé dans le temps et dans l'espace. Cependant les Lébou n'étaient pas les premiers occupants de la presqu'île tel que le laissent entendre les notables de la communauté. Les historiens signalaient l'existence d'un village Socé à l'emplacement actuel de l'avenue Georges Pompidou (ex avenue William Ponty) qui se déplaça vers la petite côte à l'approche des Lébou qui venaient des confins de l'actuelle Mauritanie¹⁶. Cet épisode qui se situait autour du Xe et XIIIe siècle serait pour certains consécutifs à la menace des peuples venus du Soudan. Réfugiés au Djoloff et au Cayor, ils atteignirent le Diender alors inhabité vers 1569 en compagnie de quelques Sérères « Nones » qui vivent encore aujourd'hui entre Sébikhotane et Thiès. On notera qu'au Diender différentes tribus Lébou cohabitaient avec les Sérères Nones. Parmi les principales, les Soumbédioune et les Bègne. C'étaient à ces deux grandes branches qu'on attribuait la fondation des principaux villages de Dakar comme Bègne, Hann, KayeFindiw, Kaye Biram Codou, Bakanda, Gouye Salane, Hock, Ngaraff, Yakhedieuf, Diecko, MBott, Thiedeme, Thierigne...¹⁷

¹⁵ Etudes du Plan Directeur d'urbanisme de Dakar. Synthèses des données urbaines 1980 1981 Paris BCEOM 1982.

¹⁶ Balandier Georges et Mercier Paul : Particularisme et évolution : les pêcheurs Lébou p.5 in Etudes Sénégalaises n 3 IFAN Saint-Louis, 1952, 213 p.

¹⁷ Angrand Armand Pierre, Les Lébou de la Presqu'île du Cap-Vert. Essai sur leur histoire et leur coutume p 16. Imprimerie « Gensul » DAKAR 1946 142 p.

1.2.2 L'organisation politico-sociale des Lébou

Cette particularité était le résultat de l'histoire. Les Lébou avaient mis au point une « République » démocratique répondant à toutes les acceptions du terme¹⁸. Elle symbolisait, à la différence des autres sociétés sénégalaises de l'époque, la singularité de la presqu'île. Ainsi naquit la République Lébou regroupant tous les villages dont un des soucis majeurs était de se protéger contre les envahisseurs Tiédos du royaume Cayor dotés d'une remarquable organisation politique. Au sommet de la hiérarchie se trouvait le « Serigne Ndkarou ». Elu par les notables de tous les villages Lébou, il est le président de la communauté et le gardien des institutions. Cette réflexion permettait d'assimiler la République à une sorte de fédération où les différents villages jouissaient d'une totale indépendance.

1.3 La situation

De par sa situation entre le 14° et le 16° degré de latitude Nord et le 16° et 18° degré de longitude Ouest, la région de Dakar avait depuis longtemps occupé une position privilégiée tant au plan international que national. Dès l'époque coloniale, les investissements ont été concentrés dans des capitales comme celle de l'AOF où résidaient bon nombre de cadres dirigeants de l'administration coloniale.

La région de Dakar est une presqu'île de 550 km² d'une population de 3 millions d'habitants. Actuellement la ville de Dakar est d'une importance vitale pour le reste de la région et le Sénégal. En effet, elle joue le rôle de capitale nationale et régionale et abrite l'essentiel des emplois administratifs et tertiaires dans le complexe que forment le Plateau et la Médina.

¹⁸ Sylla Assane, « Une République Africaine au XIXème siècle 1795-1857 » in Présence africaine, juillet 1995 pp 47 65.

CHAPITRE 2 : DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

Au début du siècle, Dakar était la troisième ville du Sénégal du point de vue démographique. Avec 18400 habitants, elle venait loin derrière Saint-Louis qui en comptait 28000 habitants suivie de Rufisque avec 19200 habitants. Ensemble, elles regroupaient 80% de la population urbaine du pays¹⁹.

La capitale de l'AOF puis du Sénégal indépendant dut son prodigieux essor démographique à un concours de circonstances qui tout au long du siècle, multiplièrent leurs effets, la surpeuplant au détriment de ses concurrentes.

Les migrations ont joué un rôle déterminant dans cette concentration humaine. Toutefois la part relative de l'apport extérieur dans la croissance des effectifs perdait de son importance. Par sa vitalité, la population domiciliée dégagait un excédent de naissances qui est aujourd'hui la cause principale du mouvement démographique.

Le rôle du Port était primordial dans le paysage économique dakarois. C'était le Port qui justifiait l'occupation du Cap. Placé sur la route transatlantique, il en détournait une partie du trafic au profit de l'Afrique Occidentale.

Ainsi le Port servait de canal à l'exportation des produits naturels comme à l'importation des machines qui permettaient la mise en valeur du pays puis le Port était la raison d'être de la ville.

2.1 Le profil démographique

Le profil démographique de Dakar faisait apparaître un peuplement en différentes étapes, une population hétérogène et une inégale répartition dans l'espace. Dakar affichait la croissance la plus spectaculaire depuis la prise de possession française (1857), ses fonctions n'avaient cessé de s'accroître au point de la hisser à une certaine période au rang de « métropole ouest africaine »²⁰. Au début du 20ème siècle, la population dakaroise était estimée à 20 000 habitants, puis 350 000 habitants en 1970.

¹⁹ L Verrière : la Population du Sénégal (Aspects quantitatifs), Thèse de doctorat en sciences économiques Dakar Juillet 1965 p40.

²⁰Pr Assane Seck 1970

Tableau 1 : Evolution de la population de Dakar

Année	Population par HBTS
1904	18 447
1909	24 831
1921	32 527
1926	40 000
1931	54 000
1936	93 000
1945	132 000
1955	236 000
1959	283 000
1961	336 000
1970	425 000

Source : Direction Statistique SONED BCEOM

Les recensements de 1955, l'enquête démographique ordonnée par le décret du 14 avril 1960 confirmait ses statistiques²¹. Le sondage de 1961 avait donné une population totale de 443 560 habitants pour la région du Cap-Vert, dont 302920 pour la ville proprement dite, c'est-à-dire le Plateau et la Médina et 71_780 pour la banlieue et 68 860 pour le reste de la région comprenant Rufisque et Bargny (49_660) et 19 200 pour les secteurs semi-ruraux²². La plus grande partie de la population urbaine se trouvait rassemblée hors de Dakar ville qui était surtout un lieu de travail pour la plupart des salariés : les zones de résidences africaines comme Médina et Grand Dakar groupaient ensemble 85 % de la population. groupe d'âge et de sexe

²¹Pr Assane Seck, Dakar ville Métropole ouest africaine IFAN 1970.

²²Pr Assane Seck op cit.

Tableau 2 : La presqu'île du Cap-Vert Population (africaine et non africaine)

Age	Hommes	Femmes
0 à 1an	Néant	9 280
1 à 4ans	8840	35 080
5 à 9ans	35620	33 620
10 à 14ans	34540	20 360
15 à 19ans	19 540	16 100
20 à 24ans	13 440	13 700
25 à 29ans	16 940	7 900
30 à 34ans	19 440	6 220
35 à 39ans	18 880	4 900
40 à 44ans	16 580	3 920
45 à 49ans	11 740	2 340
50 à 54ans	9 700	1 940
55 à 59ans	6 520	1 800
60 à 64ans	5 280	840

Source : Pr Assane Seck Dakar, Ville Métropole Ouest-africaine IFAN 1970

Cette population était caractérisée en ce qui concerne la structure par groupes d'âge, par une forte proportion de jeunes et d'adultes jeunes : par exemple les moins de 15 ans représentaient 44,4 %, les moins de 20ans 51,4 % et les adultes jeunes qui ont de 20 ans à 59 ans représentaient 49, 8 %²³..

²³Pr Assane Seck op cit.

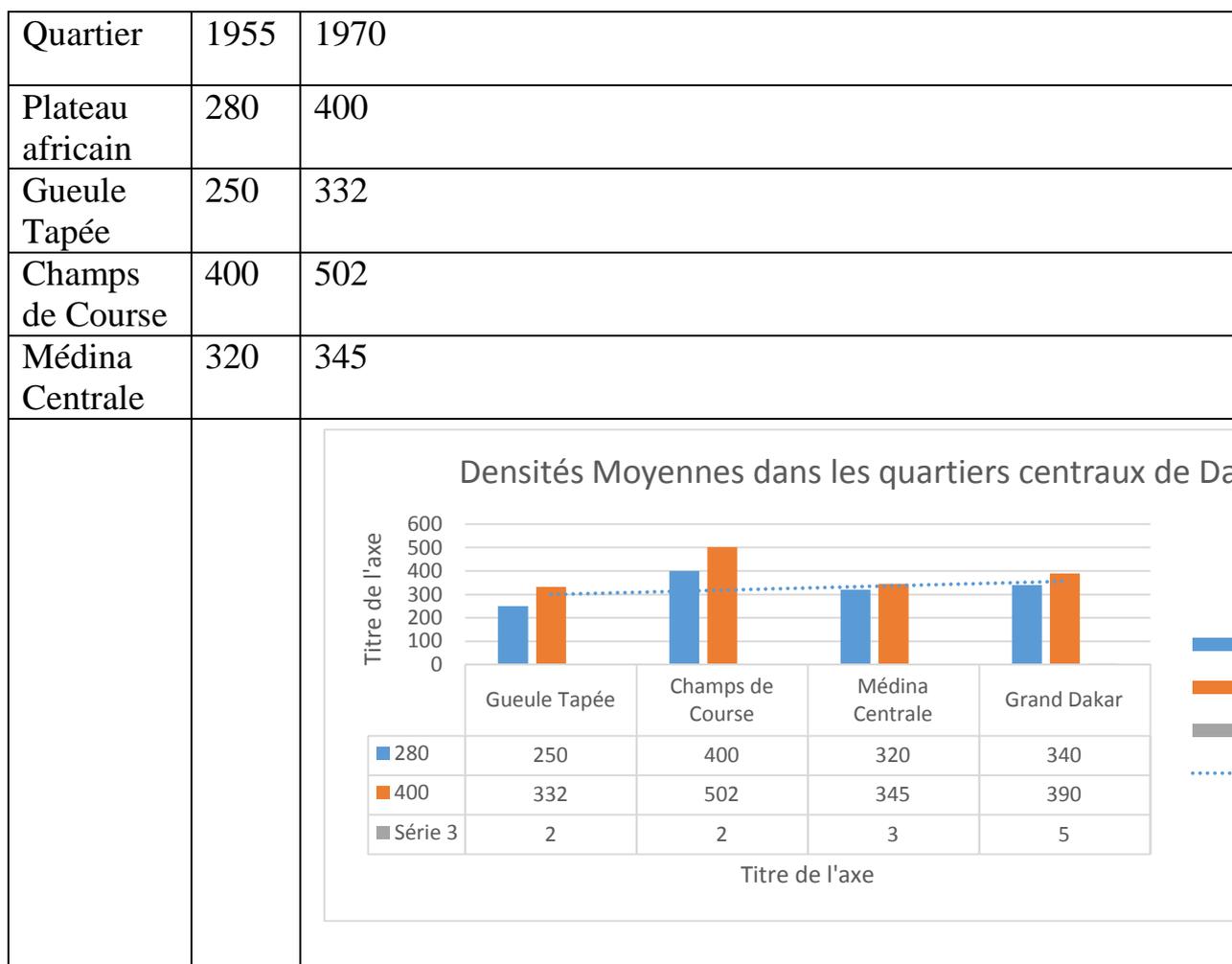
.Tableau 3 : Evolution de la Population

Année	Population/HBTS	Accroissement/%
1878	1 600	11,55
1902	2 200	2,23
1923	35 000	7,77
1936	92 600	5,10
1955	238 600	9,45
1960	374 700	3,96
1967	455 000	4,83

Source : Pr Assane Seck, Dakar, Ville Métropole Ouest

Enfin les vieux de 60ans et plus y étaient en proportion plus faible. La presqu'île du Cap-Vert était l'agglomération la plus importante d'Afrique de l'Ouest et le Sénégal figurait parmi les pays les plus fortement urbanisés, avec 23 % de sa population vivant dans les zones urbaines. Tout au long de son histoire, Dakar avait aspiré les populations de l'arrière-pays. Cette situation devait encore s'accroître vers la fin des années 1960 et jusqu'en 1974, avec une période de grandes sécheresses dans le Sahel

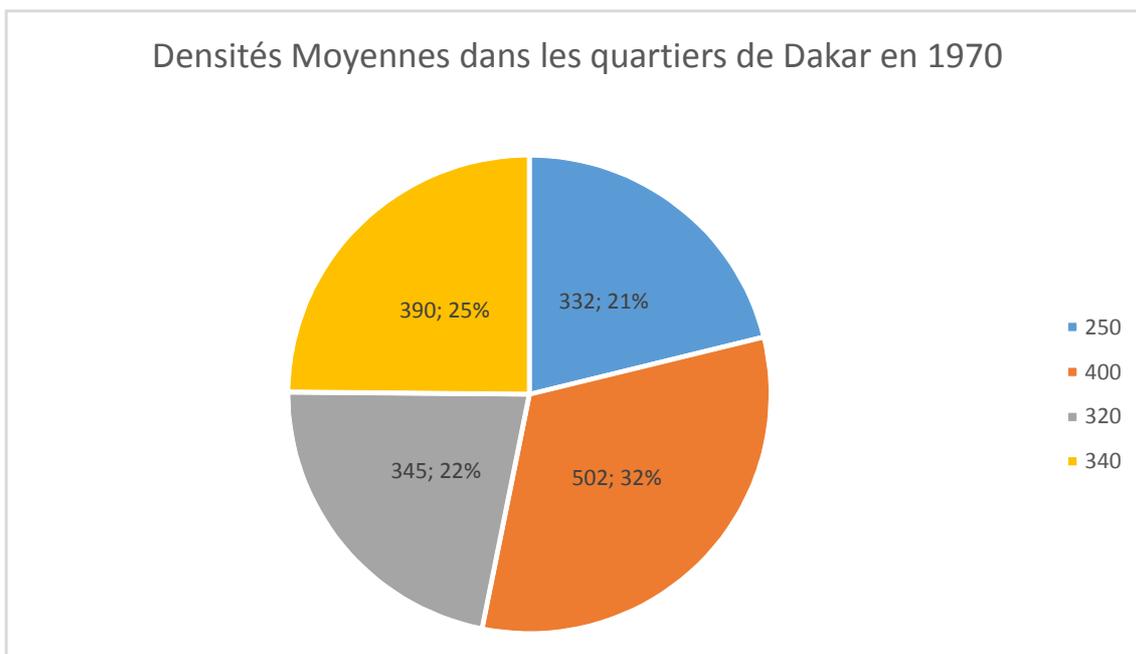
Tableau 4: Densités moyennes dans les quartiers centraux de Dakar (Hab. /Ha)



Source : Marc Vernière 1977

Les densités humaines y étaient extrêmement fortes en l'absence de maisons à étage : souvent de 600 à 800 ha/hab.

L'histoire de ces créations illégales était toujours la même : sur une friche urbaine cédée soit par un Lébou, soit par un patron d'usine inconséquent de la zone industrielle, s'installaient quelques familles, puis, sous l'autorité d'un « cacique » un véritable quartier qui ne fit qu'étendre encore son domaine irrégulier.



Source : Marc Vernière 1977

Des bidonvilles de taille restreinte comblant les « trous » disponibles dans l'espace déjà bâti, à Champ de courses, Fass, Gibraltar ; les plus importants se regroupaient en une bande ininterrompue dirigée vers le Nord, le long de la zone industrielle jouxtant le Port : Colobane, Angle-Mousse, Kip-Koko, Daroukhane, Darou Kipp Alminco... Détruits par un incendie ou par les bulldozers des pouvoirs publics, ils ne tardaient pas à se reconstituer.

2.2 Les activités économiques

Le rôle économique du Port dont chaque perfectionnement apporté à la technique des communications venait de mettre mieux en valeur les avantages et devenait primordial dans l'Atlantique du Sud. Quelques années ont suffi à cette transformation et à la création de la grande métropole française en Afrique Occidentale.

L'installation des Français dans la presqu'île du Cap-Vert correspondait à un élargissement de la vie économique. Une idée du développement du rôle économique de Dakar pouvait être donnée par le nombre d'assujettis aux patentes. Ceux-ci, à peine 200 en 1900, dépassait un millier en 1925 et 2000 en 1930.

En effet, une chambre de commerce avait son siège à Dakar, dont le ressort s'étendait à Cap-Vert. Ainsi le Port de Dakar avait donné naissance sur le Cap à un centre commercial et industriel assez florissant. En outre, il attira l'activité administrative et politique, joignant aux fonctions précédentes celles de capitales des colonies du groupe.

Le centre de décision politique s'était doté dans la même période d'une assise économique avec la construction du Port commercial. Cet ouvrage avait ouvert à Dakar un vaste horizon maritime, mais aussi un arrière-pays allant jusqu'aux confins du Lac Tchad.

Grâce à la centralisation des grands moyens de communication, les activités de direction économiques : Banques, Grands commerce, Assurances... disséminées auparavant entre Saint-Louis, Rufisque et Kaolack, ont progressivement rejoint le principal centre de commandement politique du Pays.

A la suite des indépendances africaines, Dakar jusqu'alors tête politique et économique d'un grand ensemble régional avait vu sa zone d'influence se rétrécir notablement, ses équipements et ses fonctions étaient soumis depuis 1960 à une dramatique épreuve d'adaptation au contexte national et à l'environnement international.

De par sa situation exceptionnelle, Dakar était un carrefour important du trafic maritime et aérien. L'importance du commerce sous toutes ses formes, conférait à la ville une activité qui n'était pas en rapport avec l'industrialisation du pays.

L'implantation de l'industrie y était d'ailleurs récente. Elle remontait aux années 1920, il s'agissait essentiellement d'une industrie qui se développait dans la ville, autour de la ville parce que là se trouvait les capitaux, la main d'œuvre, le marché, la gare, le Port et l'aéroport. Ainsi donc, Dakar fut l'activité principale des villes côtières pendant une longue période, puis il avait hérité de ce passé une fonction nouvelle de Port participant au commerce mondial.

CHAPITRE 3 : LES DEGUERPISSEMENTS FORCES

Le déguerpissement forcé des zones d'habitat précaire était une forme particulière de migration en milieu urbain qui touchait une population spécifique : les habitants défavorisés résidaient dans les quartiers sous intégrés.

A l'échelle mondiale, on estimait annuellement à 6 millions, le nombre de personnes déplacées contre leur volonté, du fait de programmes de développement urbain (habitats, équipements publics, infrastructures). Ces programmes de déguerpissements forcés voyaient le jour principalement dans les plus grandes métropoles du Tiers Monde comme Dakar, Libreville... Parmi cette population de déguerpis, une large part était issue des sites d'habitat précaire.

3.1 Les spécificités des déguerpissements forcés

Cela était une forme particulière de migration. La migration désigne un déplacement de population, temporaire ou définitif, d'une zone géographique à une autre (pays, région, quartier, métropole...) et dont la motivation est volontaire ou involontaire. Dans ce cas, la migration est un phénomène collectif, relativement permanent, qui implique un mouvement effectif dans l'espace et qui contraint les migrants à la nécessité de s'intégrer dans un nouvel environnement social et physique.

Si le déguerpissement forcé est une forme de migration, il se caractérise cependant par un certain nombre de traits bien spécifiques.

En premier lieu, les déguerpissements forcés étaient un type de migration involontaire, dans la mesure où elles n'étaient pas le fruit d'un choix réalisé par les personnes elles-mêmes.

En second lieu, le relogement involontaire se différencie des migrations volontaires dans la mesure où il est non discriminatoire. Toute la population est déguerpie au même moment en un même lieu.

En troisième lieu, les déguerpissements forcés étaient le résultat d'une volonté délibérée d'un Etat qui se traduisait par des politiques d'aménagement urbain ou des projets de développement qui étaient réalisés pour le long terme. De ce point de vue, les déguerpissements forcés s'opposaient aux phénomènes des réfugiés qui sont poussés à migrer à cause d'évènements politiques (guerres, révolution...), ou de catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre...). En effet, les réfugiés ont souvent la possibilité de retourner dans leur lieu d'origine lorsque la situation de crise s'est stabilisée.

Enfin, il faut également noter que les déguerpissements forcés étaient le plus souvent le fruit d'une décision politique planifiée qui s'inscrivait officiellement dans une politique de développement. La décision d'exproprier et de reloger une population contre son gré était légitimée par la notion d'intérêt public.

L'Etat défendait l'intérêt à long terme du plus grand nombre face aux intérêts de groupes minoritaires.

3.2 Les causes des déguerpissements forcés

Dans les métropoles du Tiers Monde, l'espace urbain doit être considéré comme une entité dynamique. A cause de la croissance démographique mais aussi de la pression économique, on assistait à une recomposition permanente des différents quartiers qui la composaient.

En effet, la forte pénurie de logement qui sévissait dans la plupart des métropoles du Sud, comme Dakar, avait induit une hausse des prix du marché et poussait de nombreux foyers à s'installer dans des logements dont les standards étaient inférieurs à ceux qu'ils pourraient normalement revendiquer.

Les sites de quartiers précaires devenaient la proie de pratiques spéculatives plus ou moins dissimulées ou pouvaient faire l'objet de programmes de déguerpissements forcés justifiés par des raisons d'utilité publique.

Dans ce cadre, la réalisation de programmes de déguerpissements forcés était généralement le fruit de deux causes principales : les interventions du secteur public et les projets du secteur privé. Ces opérations d'aménagements urbains menées par les pouvoirs publics pouvaient être de natures différentes. Il peut s'agir de la construction d'équipements publics (écoles, services de santé, gares, marchés...), d'infrastructures d'assainissements (approvisionnement en eau, électricité, égouts systèmes de drainage...) ou d'opération de logement social. Ils étaient aussi souvent la conséquence de politiques publiques qui visaient à lutter contre la pauvreté et la dégradation de l'habitat.

Dans ce cas, l'éradication des sites précaires était directement visée par les opérations d'aménagement.

Les projets du secteur privé étaient réalisés sur des terrains privés, parfois publics, occupés irrégulièrement par des quartiers précaires. Dans ce cas, les déguerpissements forcés permettaient la réalisation de projets résidentiels (logements de haut standing, logements locatifs...), commerciaux (centres commerciaux, bureaux...), industriels (industries, manufactures, entrepôts...) ou touristiques (hôtels, centres de vacances...). C'était la volonté d'améliorer la qualité de l'environnement construit et les conditions de vie du plus grand

nombre concrétisée par la réalisation d'équipements publics ou d'infrastructures, qui nécessitaient le déguerpissement forcé de certains quartiers défavorisés

DEUXIEME PARTIE :

LES POLITIQUES URBAINES DES

AUTORITES COLONIALES

INTRODUCTION

La revendication de droits coutumiers a été une constante dans l'urbanisation de la capitale sénégalaise. Cependant Dakar ne constituait pas un cas isolé en Afrique²⁴. L'acuité de la question foncière en outre l'antériorité de la présence Lébou, au statut des populations notamment à partir de 1914 avec l'élection de Blaise Diagne²⁵ au Parlement français, qui s'employa de son mieux à défendre leurs intérêts. Face à la question de la cohabitation en termes raciaux, l'administration coloniale avait allégué des raisons d'ordres sanitaires pour justifier l'opposition de la ville européenne et la ville coloniale. Déjà entre 1830 et 1900, Dakar avait connu quatorze épidémies de fièvre jaune qui servirent de prétexte aux déguerpissements des villages Lébou dont le premier fut Kaye Biram Codou en 1858 (actuelle Rue Vincens). Malgré les déguerpissements, la ville européenne et les quartiers africains se côtoyaient dans le Plateau²⁶. Mais à partir de la première Guerre Mondiale, les déguerpissements commençaient à inquiéter les Lébou. En effet à la suite d'une terrible épidémie de Peste qui ravagea la population²⁷, les autorités coloniales décidèrent ainsi la création d'un « village indigène » à Tilène (brousse à chacals)²⁸. Au lendemain de la Première guerre, la politique de séparation fut de plus en plus marquée. L'installation des autochtones prit un caractère obligatoire avec la délimitation d'une « zone d'isolement de 800m grevée de servitudes non aedificandi »²⁹.

²⁴ Agence de Coopération Aménagement : Urbanisme et habitat en Afrique noire francophone avant 1960. Inventaire de l'expérience française sur les problèmes d'aménagements d'habitat, de technique du bâtiment dans les pays en voie de développement.

²⁵ Blaise Diagne (1872-1934) fut le premier député noir d'Afrique. Elu en 1914, il est considéré comme l'artisan de la LOI du 29 septembre 1916 accordant la citoyenneté française aux ressortissants des quatre communes (Dakar, Rufisque, Gorée et Saint-Louis).

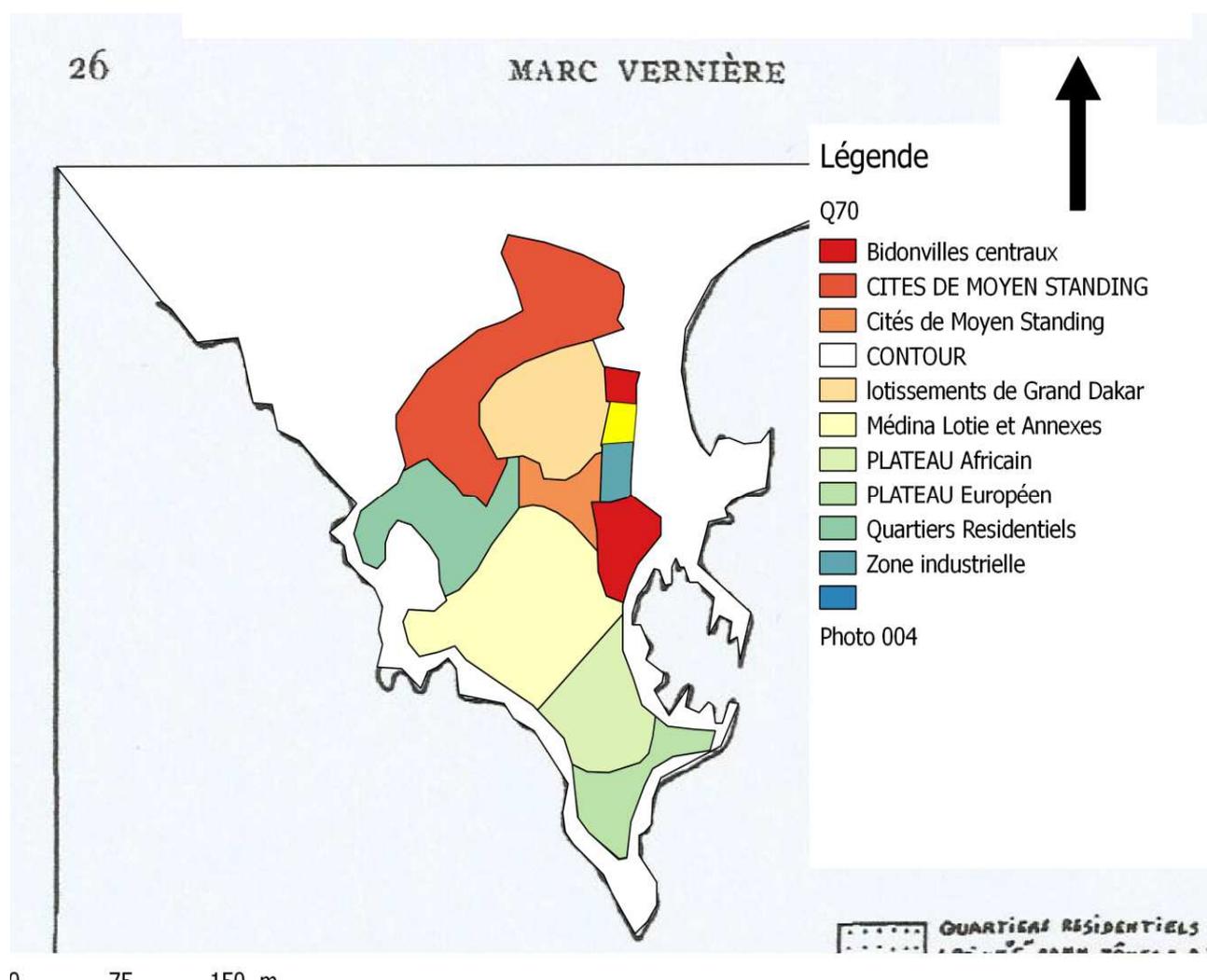
²⁶ David Ph Paysage dakarais à l'époque coloniale. Dakar Enda Etudes et Recherches No 24 Mai 1978

²⁷ Archives du Sénégal. Série 2G 14-20 Rapport médical annuel 287p.

²⁸ CF Journal officiel AOF du 1^{er} Aout 1914 p 708 et Archives G G série 3G2 -160

²⁹ Décret du 6 Mai 1918 cf. rapport politique 1925. Circonscription de Dakar Archives FOM série 2G 25 dossier No 1

Les zones de peuplement de 1914 à 1970



Source : Marc Vernière 1977

Ainsi vers 1920, il avait une assez nette séparation entre la ville européenne et la ville noire, avec entre les deux, les terrains de Tound servant de cordon sanitaire. Aux anciens villages de Ngaraff, Santhiaba, Thiedeme, Bakanda, Gouye Salane, Kaye Ousmane Diène et Diécko constituant la Médina, s'ajoutaient aussi Hock et Mboth Ali Codou qui constituaient l'actuel Gueule Tapée. Cependant certains villages comme Mboth avait refusé de quitter le Plateau³⁰.

³⁰Verat M. Etudes morphologique et sociale de Mboth, quartier africain « enclavé » de Dakar Mémoire de Maitrise Paris 1 1971 76 p

CHAPITRE 1 : LES DEGUERPISSEMENTS DE 1858 A 1914

Le déclin progressif de Gorée désormais tributaire de Dakar pour son ravitaillement en eau douce aussi bien qu'en diverses denrées, quelques européens avaient dès la moitié du 19^{ème} siècle installé des habitations au village de Dakar occupé par les Lébou à l'époque. C'est ainsi que de plus en plus, Dakar s'agrandissait en raison du développement que la ville était appelée à prendre. L'établissement du Gouvernement général à Dakar entraînait également la construction des infrastructures pour recevoir plus tard les grands services fédéraux de l'AOF. C'est à partir du Port et de la gare, alors les premiers vecteurs du front d'urbanisation occupé par les villages Lébou, que les autorités coloniales repoussaient au fur et à mesure de leurs implantations pour réaliser l'occupation de nouvelles terres pour l'habitat européen, les commerces Libano-syriens, les camps militaires et les résidences européennes. Dakar a été commencé par le plateau, ce développement s'était amorcé autour de certains villages Lébou qui étaient regroupés de l'Anse de Dakar. Avec cette nouvelle organisation, il fallait que certains des villages installés notamment devant le Port se déplacent à l'intérieur du plateau et ensuite comme le Plateau devenait beaucoup trop petit, on avait senti la nécessité de déplacer certains d'entre eux vers la plaine de la Médina, où se trouve la Médina actuelle. Les déguerpissements ont été commencés dès l'occupation officielle des Européens à Dakar en 1857. Les premiers déguerpissements forcés avaient concerné les villages situés près de l'avenue Barachois, c'est-à-dire des villages de Tann et Kaye alors situés sur l'avenue Albert Sarraut actuelle à travers lesquels l'arrêté du 30 juillet 1858 prévoyait l'ouverture de rues. Mais surtout c'était à partir des grandes décisions de faire de Dakar le siège du gouvernement général de l'AOF que les déguerpissements forcés des villages Lébou s'étaient multipliés, parfois accélérés par les épidémies de Peste ou fièvre jaune. Déjà en 1905, la presque totalité des villages ont été replacés à l'ouest de la rue Vincens actuelle prolongée jusqu'à la mer à l'ouest et jusqu'à l'Arsenal à l'Est qui se trouvaient les villages de Kaye, Santhiaba, Yakhdieuf, Thiedeme, Mbott, Bakanda³¹.... En 1908, la plupart des villages Lébou ont été déplacés initialement des môles 1,2 jusqu'aux Avenues Gambetta (actuelle Avenue Lamine Gueye) et Maginot. Ces déguerpissements forcés avaient atteint leur paroxysme en 1914-1915³² quand éclatait l'épidémie de Peste. En effet, à cette date, le secteur de Niayes Thioker était vide et les marécages de Reubeuss inoccupés. Les mesures de ségrégation décidée à l'occasion de cette épidémie amenèrent une nouvelle accélération des déplacements qui

³¹ Assane Seck Dakar Métropole Ouest africaine 1970

³²³² Bernard Salleras la Politique sanitaire de la France à Dakar de 1900 à 1920

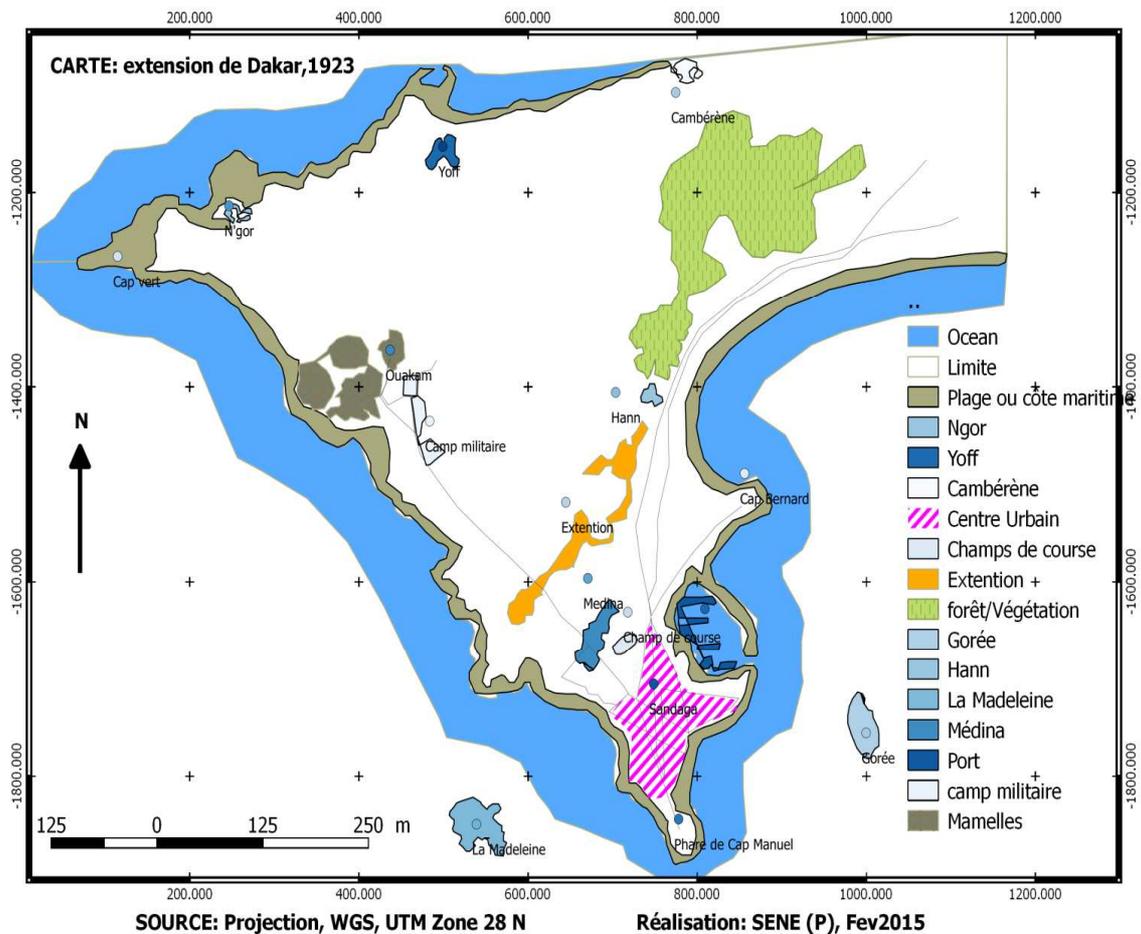
prirent une nouvelle allure. La Peste de 1914³³ donnait aux autorités coloniales l'occasion de construire ce lieu de ségrégation qu'était la Médina appartenant à la « classe dangereuse » qui peuplait les taudis de Dakar, qu'il avait sommée de s'inscrire dans ce mouvement d'exode urbain forcé. Les pouvoirs publics coloniaux l'assimilaient à un élément irrespectueux des règles d'hygiène, attaché par atavisme au mode de vie ancestral. La phase de l'épidémie avait duré assez longtemps, d'Avril 1914 à Janvier 1915³⁴ et avait frappé outre Dakar, les régions de Diourbel, Guélor, Yoff, Rufisque et Kaolack. A cette époque Jaussely disait en 1922 « la loi du progrès, celle de la spécialisation, de la division, ou séparation des fonctions trouve son expression dans l'organisation sociale et économique de la cité et par là dans le plan de la ville ». Le zoning constituait l'instrument privilégié dans la poursuite d'une évolution urbaine maîtrisée et rationnelle : l'agglomération idéale comportait un noyau central désencombré et rendu aux affaires tandis qu'un réseau étendu des transports rapides permettait d'éloigner à la périphérie les quartiers industriels et d'habitation afin de répondre aux objectifs de fonctionnalisme, d'hygiène et d'esthétisme. Cette initiative due à l'épidémie de Peste ne connaissait en réalité que de faibles échos auprès de la population Lébou qui souvent refusait de quitter ses terres et même introduisaient des recours devant le tribunal de Dakar. Donc le Plateau était réservé à l'administration coloniale et assimilée, aux commerces Libano-syriens et la plaine de Médina aux quartiers noirs indigènes, plus particulièrement les Lébou. Par ailleurs, la première guerre mondiale avait entraîné un arrêt brusque des travaux d'aménagement, puis les grands travaux reprendront, après la guerre, avec le tracé des grands boulevards et la construction de logements. Un deuxième arrêt intervenait avec la crise économique de 1929 voire la deuxième guerre mondiale 1939-1945.

³³Lafont A. « Une épidémie de Peste humaine à Dakar »

³⁴Elikia Mbokolo « Peste et Société urbaine à Dakar : l'Épidémie de 1914 » in Cahiers d'Études africaines Vol. 22 No 85-86 1982.

1.1 La Peste de 1914

Le lien entre le contrôle des épidémies et la gestion de l'espace urbain devenait plus fort à la fin du XVIIIe s et au XIXe s avec la création des notions de « salubrité » et « hygiène publique ». La destruction des quartiers populaires et la réalisation des grandes avenues dans les villes européennes du XIXe siècle étaient la manifestation concrète de cette



nouvelle relation entre la gestion des épidémies et la planification urbaine.

Ces théories étaient appliquées avec détermination en Afrique pendant la colonisation avec des conséquences sur le développement des villes africaines : le modèle ségrégationniste qui caractérisait les villes africaines coloniales trouvait ses fondements idéologiques dans les théories de la race qui se développaient au XIXe siècle et dans l'impérialisme économique, mais aussi dans ces nouvelles théories de l'hygiénisme.

En effet la situation sanitaire de Dakar était critique et les épidémies se succédaient sans délai. Parmi les plus mortifères, on pouvait citer les épidémies de Choléra en 1868 et

1869 et la fièvre jaune en 1900. Même pendant les premières années du XXe siècle, on notait la Variole en 1903, la Gastro-entérite en 1904... A Dakar les interventions étaient focalisées sur le Port, les voies publiques et la gestion des eaux.

En Afrique de l'Ouest, la Peste était apparue pour la première fois en 1903 à Grand Bassam, une des principales villes de l'Afrique coloniale française et capitale de la Côte d'Ivoire jusqu'à 1899, lorsque la présence européenne fut décimée par une épidémie de Fièvre jaune. En 1912, la maladie frappait la Casamance, au Sud de Dakar. L'épidémie se développait à Dakar dans la période d'Avril 1914 à Janvier 1915, causant environ 1500 morts³⁵, surtout dans les quartiers pauvres, habités par la population locale. La gestion de l'épidémie par les autorités municipales avait des conséquences très importantes sur la société urbaine et sur le développement de la ville. Toutes ces décisions prises sans impliquer la population locale étaient fortement contestées par la population africaine y voyant une sorte de vengeance pour le vote de 1914 qui pour la première fois avait élu un Noir, le Sénégalais Blaise Diagne à l'Assemblée Nationale française.

Ensuite, les mesures étaient encore plus dures aux interventions d'urbanisme adoptées pour faire face à l'épidémie en suivant les principes de l'hygiénisme, les maisons des malades étaient détruites par le feu avec tous les effets induits : entre les mois de Mai et Décembre 1914 dans la ville de Dakar 641 cases et 953 paillotes étaient démolies³⁶. Ainsi l'administration coloniale se proposa de déplacer la population indigène du centre-ville pour créer un nouvel espace réservé aux Africains.

La démolition se réalisa avec d'importantes résistances, surtout de la part des Lébou. La peste de 1914 fut donc utilisée par les colonisateurs pour transformer la ville selon un modèle ségrégationniste qui était justifié par des raisons médicales, mais qui en réalité trouvait ses fondements dans le projet d'exploitation coloniale. Il y avait donc un lien très fort entre les épidémies, les politiques de l'hygiénisme et la ségrégation urbaine coloniale.

³⁵Mbokolo Elikia « Peste et Société urbaine à Dakar : l'épidémie de 1914 » in Cahiers d'Etudes africaines. Vol.22 No 85 86 1982.

³⁶ David Ph Paysages dakarois à l'époque coloniale. Dakar Enda Etudes et Recherche No 24 Mai 1970.

1.2 Les Plans directeurs de 1862 1914

En 1862 c'était l'armée française qui signait tout naturellement le premier plan d'urbanisme, plan de lotissement et de cadastre : Plan de Pinet Laprade du nom de son concepteur, officier du Génie tout d'abord qui deviendra gouverneur ensuite. Le Plan développait une trame régulière qui quadrillait l'espace dans le secteur abrité de l'anse Bernard, à l'Ouest de la presqu'île et la superposait aux villages Lébou existants. Rayant le caractère sacré des sépultures indigènes et des mosquées, ce « lotissement » groupait les villages Lébou près du débarcadère et les colons réservaient ces terrains pour les édifices publics et projetaient la future ville sur ce qui est aujourd'hui le Plateau³⁷. En 1901, le Degouy réalisait un Plan d'extensions pour Dakar afin de répondre à la croissance démographique. Dès 1904, les premières avenues importantes étaient percées, elles étaient destinées à relier les grandes installations les unes aux autres³⁸. A cette même époque, un Plan directeur a été élaboré (1914 1915) qui couvrait le Plateau la Médina (CAUS BCEOM 2003) et donnant ainsi une assise légale à la séparation des populations autochtones et les Européens. Ce Plan de lotissement pour les Africains de Médina a été fait par les Services topographiques des Travaux Publics. Ce projet de déplacer la population indigène dans la périphérie était envisagé par les colons comme une solution pour réduire la ville les risques de propagation de l'épidémie de la Peste.

³⁷Dione M. «Dakar au fil des Plans » in Culot M. et Thiveaud J. M. Eds AFOM Paris Mardaga.

³⁸Dione op cit.

CHAPITRE 2: LES DEGUERPISSEMENTS FORCES DE 1945 1960

Les dix années d'après-guerre étaient consacrées à la reconstitution des infrastructures et à la reconstruction. La croissance démographique arrêtée depuis 1931 dans l'agglomération parisienne avait repris et de 1946 à 1954 la Médina traditionnelle s'était développée très vite avec l'arrivée des ruraux qui commençaient à affluer, la Médina devenait de plus en plus étroite. Ainsi en 1946 le plan directeur d'urbanisme (PDU) du Cap-Vert, réalisé par Gutton, Lambert, et Lopez deviendrait le premier représentant de cette nouvelle ère. Ce plan avait servi de base à un vaste programme d'équipements relatif à l'aménagement du Cap-Vert confiée à la Société Temporaire d'Aménagement de Grand Dakar (STAGD)³⁹. La Médina avait connu des déguerpissements forcés à l'intérieur : par exemple, la Gueule Tapée actuelle, Colobane et Fass et à l'extérieur par exemple du quartier « Seuk bi », les habitants victimes des inondations avaient été recensés, déguerpies et réinstallés sur le site actuel de Grand Dakar. C'était bien après le déguerpissement de 1949 que l sera édifié le monument de l'indépendance Obélisque... il y avait eu également d'autres zones destinées à des équipements et qui n'étaient occupées à cette époque. C'est ainsi que les ruraux qui immigrèrent occupaient ces zones par manque de place et de moyens. Ces populations occupaient les zones libres et on assistait à la naissance des bidonvilles. Ces bidonvilles ont été multipliés et ont débordé pour occuper à l'Est de la voie ferrée où étaient des terrains industriels par exemple l'ancien Kipp Coco, Ainoumane, Baye Gaîndé... Compte tenu du développement rapide de Dakar, le pouvoir colonial avait décidé de déguerpier les bidonvilles des ruraux venant de l'intérieur du pays qui étaient irrégulièrement installés sur des terrains appartenant à l'Etat ou à des particuliers. C'est ainsi que l'Etat colonial avait créé à la hâte Pikine en 1952, pour accueillir les déguerpis de la Médina notamment. Les déguerpis se voyaient attribuer à titre gratuit une parcelle de 200m², mais devaient y construire leurs habitations par leurs propres moyens. D'autres quartiers spontanés par contre faisaient l'objet d'un encerclement avec la construction des logements de la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP) créée en 1950 et les lotissements de Fann, des Zones A et B, de Bopp, Wagou Niayes... conçus pour les citadins de classes moyennes ou supérieures. D'ailleurs, le Corbusier disait que « le taudis est caractérisé par les signes suivants : insuffisance de surface habitable par personne, médiocrité des ouvertures sur le dehors, absence de soleil, vétusté et présence de germes morbides, absence ou insuffisance d'installations sanitaires » ; voire l'Abbé Pierre en Février 1954 de son concept « l'insurrection de la bonté » par le scandale des

³⁹ Marc Vernière 1977

« taudis neufs » et des bidonvilles, suite au décès de plusieurs personnes mal-logés ou expulsées, enfants et adultes mortes de froid. Pour pouvoir réaliser les cités de la SICAP et de l'OHLM, il fallait déguerpier des espaces de l'habitat spontané. Les déguerpissements des bidonvilles avaient pour objectif le retour aux normes, quitte à exiler les populations déguerpies dans les périphéries lointaines dans des logements qui ne leur convenaient pas toujours. Donc les déguerpissements forcés coloniaux de la période de 1945 1960 s'appliquaient dans les quartiers spontanés de la Médina, puis avec la création de Pikine en 1952 pour recevoir les déguerpis des quartiers centraux de Dakar.

2.1 Les politiques urbaines de 1945 à 1952

L'industrialisation était tardive à Dakar, elle ne commençait vraiment qu'après la seconde guerre mondiale, quand disparaissait complètement l'esprit du pacte colonial. C'était d'abord l'arachide qui était traitée sur place, on ne l'envoyait plus directement vers l'Europe, mais on la transformait en huile, puis d'autres produits alimentaires et le textile... Cette percée industrielle prendrait de l'ampleur avec la seconde guerre. Il s'ensuivit une importante demande de main d'œuvre qui provoqua un exode massif vers la ville. Cet afflux de population d'origine rurale débutait autour de 1940. Il touchait principalement, par exemple, la population du Fleuve, avec notamment le déclin de Saint-Louis⁴⁰.

Historique des déguerpissements de 1960 à 19563

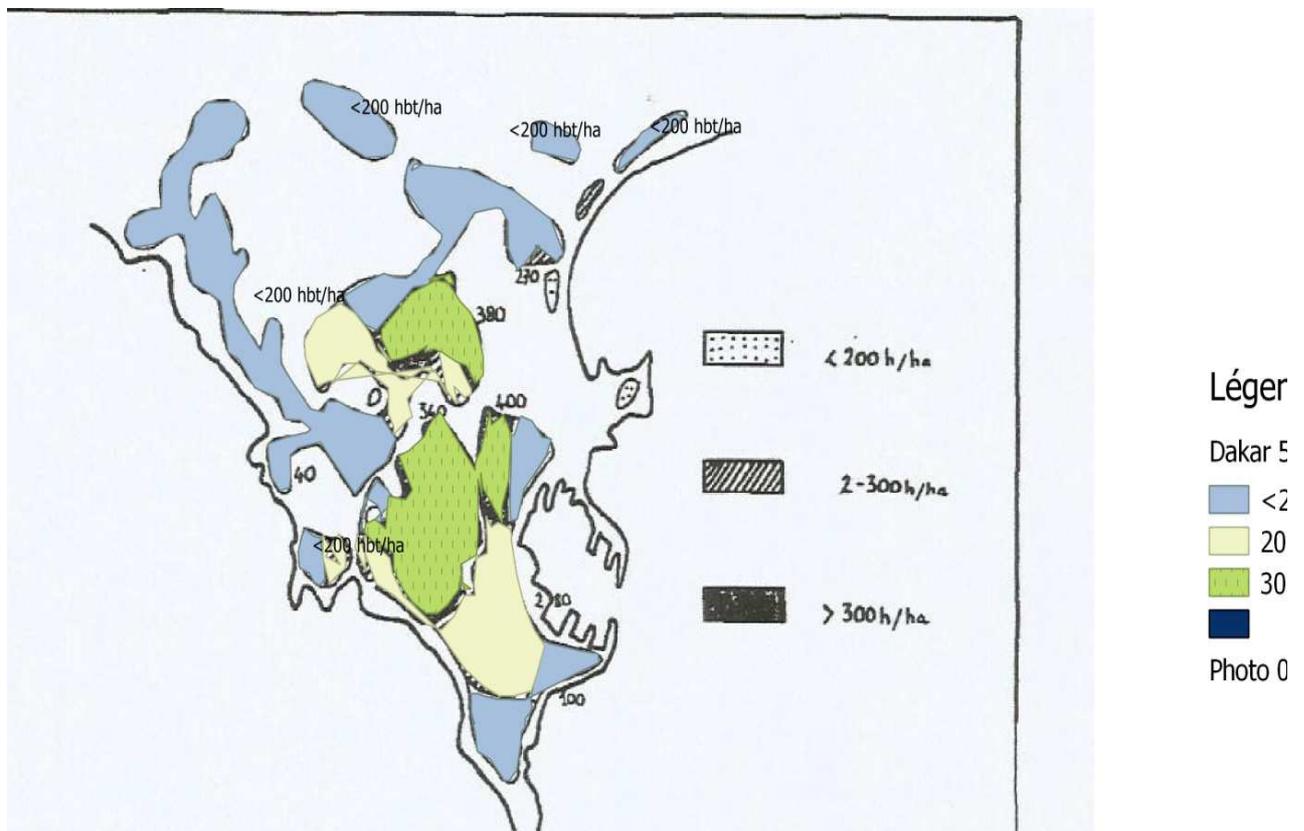
Année	Quartier Déguerpi	Affectataire
1960	Ndondy	Lycée Kennedy
1960 1961	Baye Gaindé	HLM 1 HLM 2
1962	Médina	HLM BD du Générale De gaule
1962 1963	Baye Gaindé	HLM 3 HLM 4
1963	Ainoumane	Sicap Amitié 1

Source : Marc Vernière 1977

⁴⁰ Abdoulaye Bara Diop « Société toucouleur et Migration Enquête sur l'immigration toucouleur à Dakar » Dakar IFAN 1965 232 p

Les nouveaux venus s'installaient dans les quartiers africains de la Médina et de la Gueule Tappé, en même temps qu'ils peuplaient les sites de Champs de Course, Fass Casier, Gibraltar, Colobane, Ndongy, Diacksao, Baye Gaïndé... Pour faire face à la demande d'espace, l'administration coloniale procéda au redécoupage de la Médina dont les rues étaient jugées trop larges avant de supprimer la « zone de ségrégation ». A partir de 1948, le site de Grand Dakar était prévu pour accueillir les migrants toujours plus nombreux (Plan Lambert, Gutton, Lopez). Après les villages africains du Plateau et la rénovation de la Médina, c'était au tour des ruraux de partir dans ces sites précaires. Par souci d'éviter tout précédent avec les Lébou, les colons faisaient des 'Lois d'urbanisme' ciblant les sites des ruraux, comme Fass, Ndongy, Diacksao...illégalement installés sur des terrains appartenant à l'administration coloniale, puis ces quartiers étaient déguerpis vers Pikine, Grand Yoff, et le Kilomètre 15 sur la route de Rufisque, loin du périmètre urbain. Ces « villes nouvelles » recevaient ceux qui pouvaient justifier un titre de propriété. Des aménagements sommaires ont été réalisés dans l'univers rural qui servait de zone d'accueil où la forme géométrique des lotissements rappelait la Médina avec son plan en damier.

Carte : Dakar en 1955



Source : Marc Vernière 1977

D'ailleurs on pouvait bien se rappeler sous la plume du Docteur Kermorgant les recommandations suivantes adressées aux Européens vivant dans ces territoires : « Les villages indigènes constituent un danger permanent pour les Européens, en raison des nombreuses maladies transmissibles auxquels leurs habitants sont fréquemment astreints, aussi ne peut-on que conseiller d'édifier les habitations européennes à une certaine distance des groupements indigènes »⁴¹ . Ainsi donc, les déguerpissements entamés après la seconde guerre mondiale à Dakar étaient dûs à l'insalubrité et à la pénurie de logement.

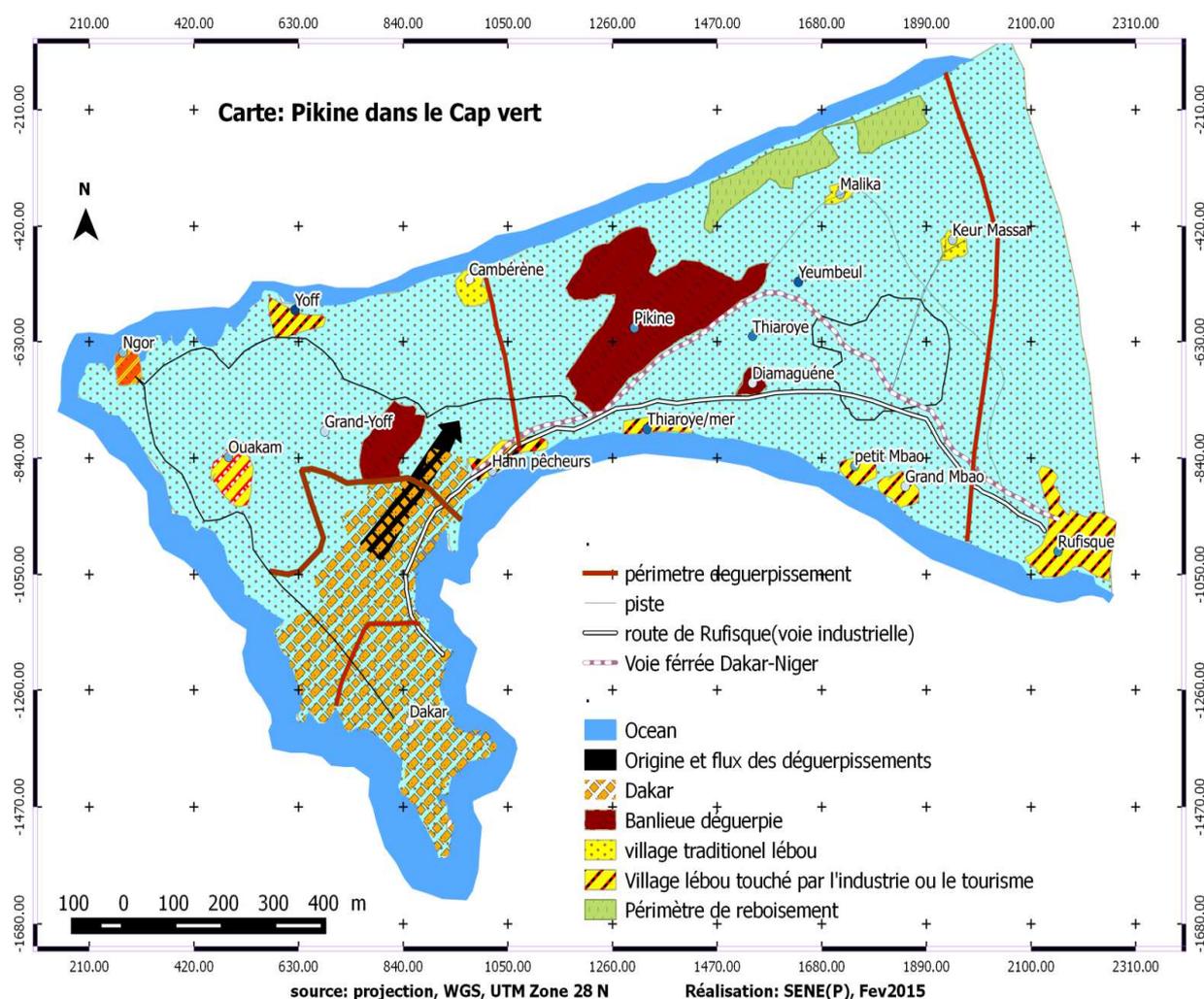
⁴¹ Dr Kermorgant : l'hygiène coloniale p 30

2.2 Le processus de création de Pikine

Pikine traduisait la volonté de l'administration coloniale de résorber les bidonvilles qui existaient à Dakar, d'autant plus qu'ils se situaient à proximité de voies de grand passage. Le lotissement d'urgence occupait un titre foncier de l'Etat : No 3892 D.G. où les militaires effectuaient de tir et de parachutisme.

Les dunes rouges qui dominaient le paysage morphologique furent rasées et sommairement viabilisées avant de recevoir les victimes des déguerpissements.

Les premiers évacués venaient des environs de l'Avenue Lamine Gueye (Darou Salam), de la route de Rufisque(Gazelle), et de l'autoroute (Missirah, Colobane). Cette séquence correspondait à l'assainissement de la Zone Industrielle et à l'achèvement de la construction de l'autoroute. En 1953, on décida l'extension du nouveau lotissement suburbain pour préparer l'accueil des déguerpis de Reubeuss frappés de servitude à cause des travaux de voirie (Crédit Foncier), puis ceux issus de Wakhinane et de Kip Coco le long de l'autoroute.



L'habitat se composait exclusivement de paillotes et de baraques avec une tendance au recul du premier type de construction⁴².

Les paysages pikinois s'enrichissaient d'immeubles en maçonnerie avec l'édification des 800 logements construits à proximité de l'usine ICOTAF et à la Cité Pépinière. Des salariés de Dakar allèrent s'y fixer et contribuer à la diversification progressive du profil socio-professionnel de la nouvelle agglomération.

Sous l'effet de la poursuite des travaux d'assainissement et de voirie, les déguerpissements s'intensifièrent en 1956. Le comblement des Bas-fonds de Fass-Marigot expulsa vers Pikine les occupants de taudis. L'aménagement de Bopp, situé au Sud-Est de Grand Dakar, occasionna le départ vers la ville des déguerpis d'une partie de Nimzatt.

Après le violent incendie qui l'avait presque entièrement détruit, (1952) le lieu-dit Paille d'arachide au cœur de Gueule Tappée fut libéré par les ferrailleurs, brocanteurs et autres gens des petits métiers qui y avaient élu domicile. Ils conservèrent à Pikine le toponyme Gueule Tapée.

A l'exception du quartier Abattoirs, tous les autres déplacés en 1956, furent réinstallés à l'Est de l'ancien stade Alassane Djigo. D'ailleurs les terrains ont été découpés en une multitude de parcelles de même taille (225m²) regroupés en îlots d'habitations qui furent concédés aux déguerpis des alentours de la Médina.

2.3Le Plan Directeur d'Urbanisme de 1946

La ville de Dakar ayant connu rapidement une croissance à partir des années 1930 et à la veille de la seconde guerre mondiale, la ville dépassait les 100 000 habitants et n'arrivait pas à créer suffisamment de logements pour les nouveaux arrivants. L'effort de guerre avait réduit les moyens à disposition et renforçait la crise du logement. Au niveau de l'urbanisme, la fin de la guerre était aussi synonyme de changements, les plans et autres schémas urbains qui n'avaient qu'un caractère semi-officiel changeaient de statut avec l'ordonnance du 28 Juin 1945 qui conféra un caractère officiel à l'urbanisme des Territoires d'Outre-mer (TOM). Le Plan Directeur d'Urbanisme du Cap-Vert de 1946 a été réalisé par la mission d'architectes-

⁴² Rapport Annuel du Service d'hygiène de 1955 fait état d'une seule autorisation de construire concernant les paillotes contre 63 en 1954.

urbanistes de Gutton, Lambert et Lopez et deviendrait le premier représentant de cette nouvelle ère⁴³.

Ce Plan a été approuvé par l'arrêté No 5485 du 20 Décembre 1946, qui avait servi de base à un vaste programme d'équipements relatif à l'aménagement du Cap-Vert. La gestion du Plan était confiée au Service Temporaire d'Aménagement du Grand Dakar (STAGD). L'application du PDU de 1946 avait ensuite occasionné de grands travaux entraînant une forte immigration vers Dakar. Cependant, ce Plan était revu en 1957 suite à la création de Pikine en 1952.

Ce Plan orientait le développement urbain pendant toute la période coloniale. L'objectif de ces plans était d'aménager au mieux ce qui existait et de prévoir des zones d'extension vers lesquelles seraient orientés les développements futurs et de faire de Dakar un centre économique et militaire.

En somme le modèle d'urbanisme colonial, sous prétexte d'hygiénisme, avait généré le caractère ségrégatif de l'habitat et des quartiers en imposant sa trame qui persistait entre quartiers européens dans le Plateau et les quartiers indigènes dans la Plaine.

⁴³ Chenal Jérôme et Cheikh Samba, « Wade Dakar la ville double » 22p

CHAPITRE 3 : LES POLITIQUES URBAINES DE L'ETAT

INDEPENDANT

Au lendemain de l'indépendance, d'autres quartiers et grandes emprises avaient été créés. Le Sénégal accédait à la souveraineté nationale. Le pouvoir politique qui s'installait n'avait pas les moyens de son prédécesseur. Le pouvoir politique était vite débordé par le flot toujours plus important de migrants ruraux, plus que jamais confortés dans l'idée du « droit à la ville ».

En l'absence de structure d'accueil (logements, équipements) et d'emplois, se produisait un processus de pseudo urbanisation. Des quartiers irréguliers se créent au gré des espaces disponibles, notamment à proximité de la Zone Industrielle jouxtant le Port de Dakar par exemple Kip Coco, Daroukhane, Darou Kipp, Alminco, Henri Brizzard, Wakhinane... c'étaient des bidonvilles ou baraques-ville de l'espoir.

Dans ce Dakar de la croissance sans développement, un univers nouveau se soudait aux zones préexistantes : c'était la ville des pauvres qui n'étaient pas des squatters.

Les autorités sénégalaises n'ayant pas réussi à endiguer l'exode, ils durent se résoudre à prendre des mesures énergiques pour « aménager l'espace urbain ». Ainsi débutait l'ère d'une décongestion urbaine officialisée par l'adoption du Plan Ecochard en 1967.

En effet la politique urbaine ne concernait qu'une infime minorité de citoyens confiée à la SICAP⁴⁴ et à l'OHLM⁴⁵, elle ne s'adressait qu'aux couches solvables essentiellement composés de fonctionnaires qui ne représentaient guère plus de 20 % de la population citadine.

Les plus démunis ont été déguerpis de leurs sites d'habitat et ont dû partir pour Pikine, Grand-Yoff et Kilomètre 15 route de Rufisque : c'était la politique des déguerpissements forcés, choquante par sa brutalité, mue par un souci d'esthétique plus que par une réelle volonté d'organiser l'espace urbain.

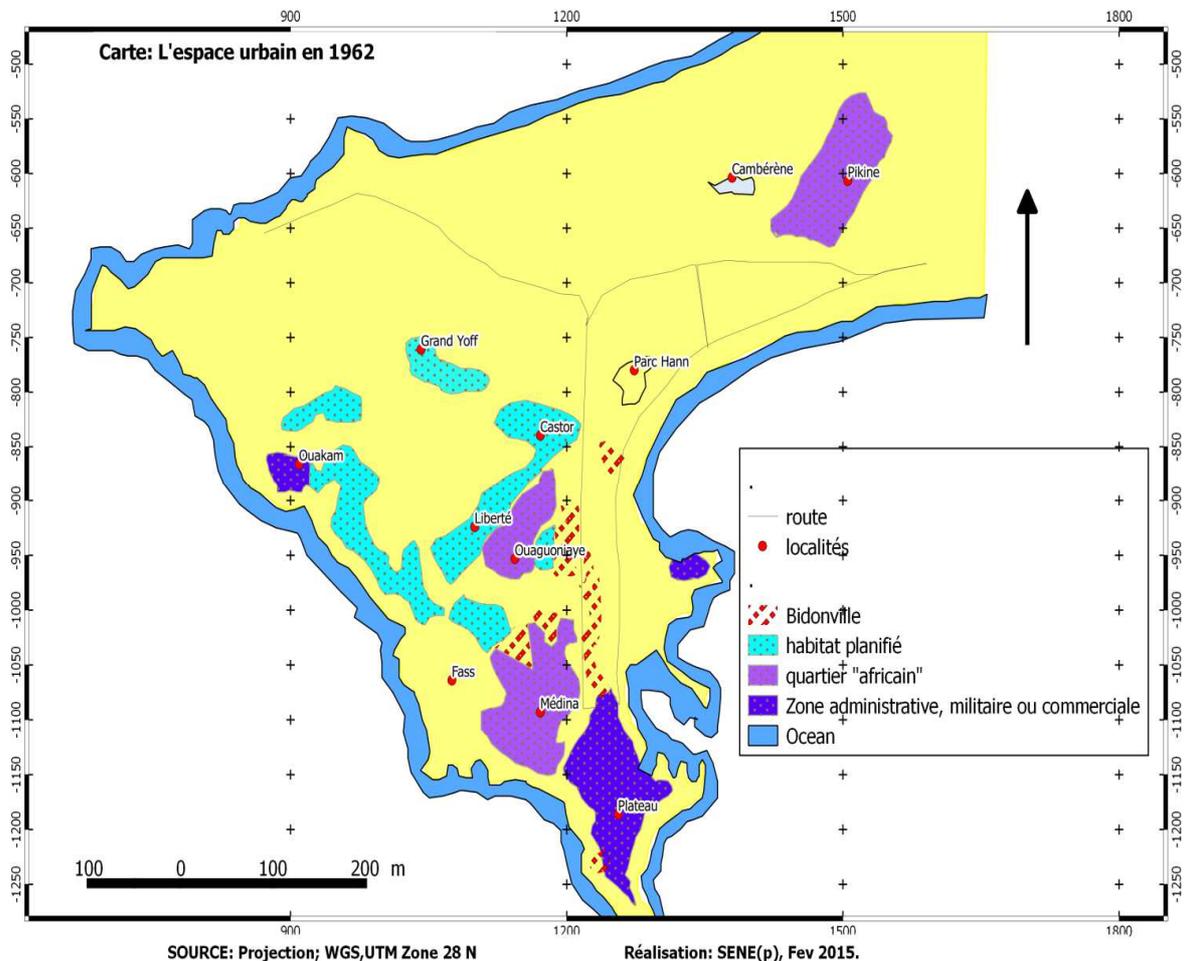
Parallèlement aux expulsions forcées organisées par l'Etat, on assistait aussi à des départs plus ou moins volontaires de « marginaux » soucieux de précéder le nettoyage qui ne tarderait pas à les toucher. Les zones qu'ils peuplaient étaient de véritables lotissements d'urgences, des cités dortoirs dont l'espace anarchique tranchait nettement avec les zones

⁴⁴ SICAP : Société Immobilière du Cap-Vert créée en 1952

⁴⁵ OHLM : Office des Habitations à Loyer Modéré créé en 1959

d'accueil qu'elles prolongeaient à Pikine, Grand Yoff, KharYalla, Kilomètre 15. Ainsi, aux maisons de fortune dans ces bidonvilles se sont substitués après leurs déguerpissements les constructions verticales par exemple des Allées du Centenaire, des HLM 3, 4 et 5, de Gueule Tappée, Fass...

Dans l'ensemble, la politique urbaine menée à Dakar depuis l'indépendance avait eu pour résultat principal d'accréditer l'idée du « non droit » à la ville pour les catégories considérées comme des freins à un urbanisme moderne planifié, mais ils devaient s'installer ailleurs...loin de la ville. Certains refusèrent de s'y implanter ; par ailleurs, cette situation avait provoqué la taudification des quartiers épargnés par les déguerpissements, à l'image de Fass-Delorme, et la densification des quartiers de la Médina, du Grand Yoff et du Reubeuss, de Niayes Thioker.



3.1 : LES SITES DE DEGUERPISSEMENTS FORCES ETATIQUES

DE 1960 1970

L'indépendance du Sénégal, acquise, n'avait pas mis un terme à cette forme de dispute déployée aussi sur l'espace urbain dakarois. L'afflux des migrants ruraux a été accentué avec l'indépendance à cause notamment du statut de Dakar qui devenait capitale de l'Etat du Sénégal et qui concentrait, outre les fonctions économiques du pays, les fonctions politiques. C'était dans le domaine de l'habitat que les altérations du cadre de vie urbain étaient le plus perceptibles, du fait de l'inexistence quasi-complète des plans directeurs d'urbanisme indiquant les conditions de la croissance future. La mise en retard de l'exécution des lotissements à usage résidentiel avait entraîné à la création des quartiers spontanés dépourvus des services urbanistiques les plus élémentaires. Ces mauvaises conditions de logement, dont Dakar souffrait à l'indépendance offrait certainement l'image les plus saisissantes avec ses nombreux bidonvilles surpeuplés comme Baye Gaïndé, Ndongy, Diacksao, Nimzat, Aïnoumane, Kipp Coco... qui étaient gros de risques pour la santé des populations concernées.

3.1.1 L'application du plan directeur de 1961 et la loi de 1964

La ville de Dakar connaissait une croissance accélérée, n'aurait pas à la base, une politique de développement clairement définie. En effet au lendemain de l'indépendance, d'autres quartiers spontanés et de grandes emprises se font jour. C'est ainsi que 1961, l'Etat du Sénégal avait mis en place un plan directeur d'urbanisme qui était la révision du plan de 1946. A l'érection de Dakar en capitale en 1958 et sa modernisation, la ville était devenue un pôle récepteur d'importants flux migratoires venant de l'intérieur du pays et de la sous-région qui matérialisait à l'époque par la Fédération du Mali. Ce plan avait procédé à une division de Dakar en zones : résidentielle, commerciale, administrative et industrielle. Il délimitait aussi un ensemble de terrains réservés, comprenant des secteurs non aedificandi, des espaces libres, des secteurs de cultures et de boisements, des secteurs de carrières et gisements et des zones d'emprise. Ce plan avait pour but de restructurer et de moderniser la ville. ⁴⁶ Par ailleurs, en 1964, l'Etat devenait à partir de la promulgation de la loi n°64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine National, le principal propriétaire du sol. Cette Loi stipulait que tous les terrains non encore immatriculés, ne faisant pas l'objet d'une appropriation officielle attestée, étaient

⁴⁶Pr Lat Soucabé Mbow 1992

immatriculés au nom de l'Etat et rentraient dans le Domaine National. Les législations foncières coloniales et postcoloniales partaient du principe de la négation des droits fonciers coutumiers. L'Etat en accaparant le sol, avait créé une situation de pénurie du foncier régulier, du fait que avant la Loi sur le Domaine National, les occupants se souciaient peu du statut de leurs terres. Les populations pauvres, sans moyens financiers, occupaient les espaces libres révoqués à tout moment par les autorités étatiques. C'est donc à partir de la promulgation de la loi sur le Domaine National que les acteurs sociaux avaient commencé à ajuster leur comportement foncier avec les principes de l'administration.

3.1.2 Les déguerpissements forcés des bidonvilles dakarois de 1967 à 1970

Les bidonvilles dakarois s'étaient étendus dans la capitale, suite à l'afflux de populations rurales, aux « déguerpissements » de l'intérieur de la Médina, et à la vente des terres par les propriétaires coutumiers, suite à l'application de la loi sur le Domaine National. Face à une dégradation croissante de la situation socio-économique, les migrants venus à la recherche de meilleures conditions de vie ne disposaient pas d'une stabilité économique leur permettant d'accéder aux programmes immobiliers de la SICAP, l'OHLM, la BHS. Ils étaient exclus de cet accès au sol dit légal et choisissaient les filières informelles de production foncière. En effet, Bernard Granotier dans son ouvrage intitulé « la planète des bidonvilles » publié en 1980, disait que « le bidonville représente un véritable sas de transition entre les modes de vie rural et urbain. Quittant la vie villageoise faite de poids de traditions, d'une solidarité sécurisante et d'une structure cyclique du temps quotidien et saisonnier, le migrant subit le traumatisme culturel de la grande ville où dominant le rendement, la foule solitaire et l'échange marchand du temps contre l'argent » et Henri Lefebvre, plus vigilant et moins affirmatif que Bernard Granotier, disait que « dans les pays sous-développés, la dissolution de la structure agraire pousse vers les villes des paysans dépossédés, ruinés, avides de changement ; le bidonville les accueille et joue le rôle de médiateur (insuffisant) entre la campagne et la ville, la production agricole et l'industrie, il se consolide souvent et offre un succédané de vie urbaine misérable et cependant intense à ceux qu'il héberge ». Dans ces deux cas le bidonville pouvait bien jouer le rôle de médiation ou de transition entre la campagne et la ville. Ce type d'occupation s'était surtout développé dans les quartiers marginaux de Dakar, comme Baye Gaîndé, Ndongy, Diacksao, Fith Mith, Aînoumane,

Nimzat, Lansar, Kipp Coco, Champs de course, Angle Mousse⁴⁷ ... C'est ainsi qu'il y avait eu des programmes de déguerpissements forcés dans ces sites à partir des années 1967⁴⁸ jusqu'à 1970 par exemple, les aménagements du Lycée John Fitzgerald Kennedy, la place de l'Obélisque, la maison du Parti Socialiste (PS), les Allées du Centenaire Gibraltar... furent construits par l'Etat du Sénégal en déguerpissant les bidonvilles de Ndongy, Fith Mith, Diacksao, Champ de Course. Ensuite, l'OHLM (Office de l'Habitat à Loyer Modéré) avait réalisé à cette époque les logements des HLM 1,2, 3 là où l'Etat avait expulsé les bidonvilles de Baye Gaîndé. Pendant des dizaines d'années, la pratique consistait chaque fois que de besoin, à prendre ces espaces en prétendant que l'Etat expulsait les habitants qui occupaient illégalement les terrains communaux afin d'y construire des habitations planifiées. Ces déguerpissements forcés étaient accompagnés par des opérations de relogement dans des zones sommairement aménagées comme Guédiawaye, Diamaguene, Diacksao kilomètre route de Rufisque. Le caractère abusif de ces politiques urbaines avaient cependant permis à la vilde Dakar de se moderniser.

Historique des déguerpissements de 1966 à 1970

1966	Triangle Sud	Ministère de l'équipement
1966	Champs de Course	HLM Gibraltar
1966 1967	Baye Gaîndé	HLM 5
1967 1968	Gueule Tapée	Médina Rénovation
1970 1971	Kip Coco	Zone Industrielle Sud
1970 1971	Angle Mousse	HLM Angle Mousse

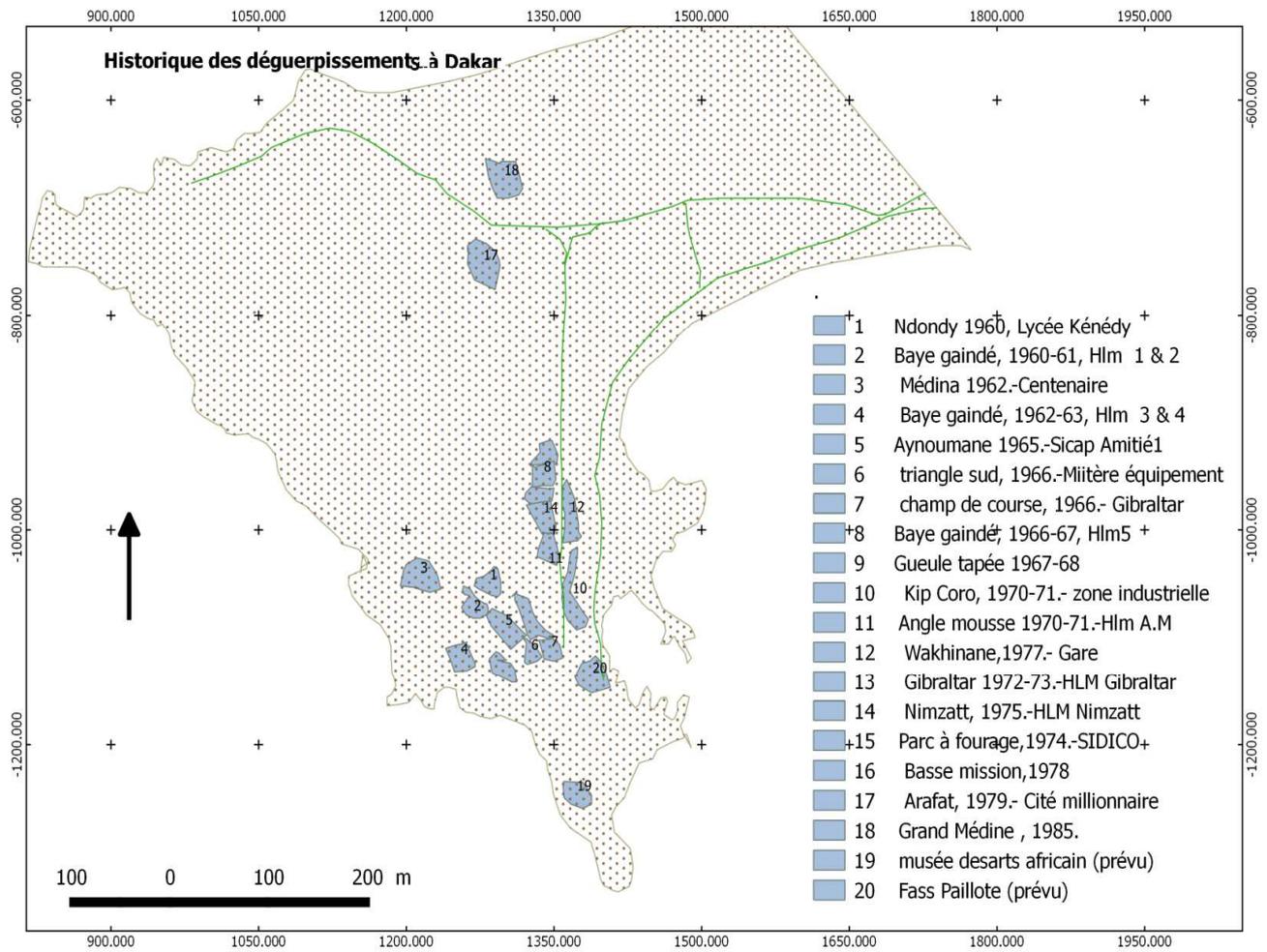
Source : Marc Vernière 1977

⁴⁷ Marc Vernière Volontarisme d'Etat et Spontanéisme Populaire. Dans l'urbanisation du Tiers Monde 1977.

⁴⁸ Michel Ecochard, Le Relogement et le Plan Directeur de Dakar : les déguerpissements. Dakar Ministère du Plan 1964 Plan Directeur du Cap-Vert Dakar 1967.

Les habitants des bidonvilles s'installaient sur des terrains, soient ne leur appartenant pas, soient que leur titre foncier était contestable. Ces terrains appartenaient pour la plupart à l'Etat et pour le reste à des personnes privées. Les conditions physiques et humaines étaient nettement inférieures à celles des quartiers réguliers comme les SICAP Liberté, du Point E, Fann Résidence de la ville, et il s'agissait aussi des conditions dans le domaine de l'infrastructure publique ou dans celles de l'habitat. L'infrastructure publique laissait à désirer en ce qui concernait l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales (des inondations annuelles), la collection des ordures ménagères, le danger d'incendie comme à Fass Paillote (réinstallé à Fass Mbao) les routes et l'accessibilité et le manque d'éclairage public. Quant à l'habitat, d'une part, le parc d'habitat était constitué essentiellement de vieilles baraques et souvent serrées les unes près des autres et d'autre part, la densité de population s'élevait à 900 - 1000 personnes à l'hectare. La pauvreté visible des bidonvilles au milieu de la ville, fréquentée par des visiteurs étrangers et des touristes était en contradiction avec cette politique d'urbanisme. La solution appliquée à l'époque, c'est-à-dire les déguerpissements forcés, apportait beaucoup d'avantages et un changement s'imposait en vertu des méfaits cités ci-dessus.

3.2 LA CREATION DES QUARTIERS DANS LA PERIPHERIE DAKAROISE



3.2.1 La Politique de création des Quartiers de Lansar, Diacksao et Diamaguène KM 16

L'Etat du Sénégal avait ordonné en 1960 le déguerpissement définitif de Diacksao et Lansar afin de disposer du terrain destiné à l'érection du monument de l'Obélisque et au futur Lycée des Jeunes Filles (Actuel Lycée John Fitzgerald Kennedy). L'Etat du Sénégal ne fournissait pas aux expulsés des trames d'accueil mais l'Administration se limita par la suite à les regrouper en une coopérative d'habitat à laquelle la Caisse de Crédit Populaire avait consenti un prêt pour l'acquisition d'un terrain au Kilomètre 15 Route de Rufisque pour pouvoir les reloger.

Situé à 16 KM du centre-ville sur la Route Nationale No 1 (Route de Rufisque), Diamaguène était un autre établissement humain de la périphérie dakaroise, où étaient fixés depuis 1961 d'anciens déguerpis du Bidonville de Baye Gaïndé, puis par la mise en place des Cités HLM 1 et 2.

En effet ces déguerpis n'ont pas été relogés par l'administration, ils ont assumé eux-mêmes leur recasement en Banlieue en achetant des terrains auprès des détenteurs coutumiers du sol c'est-à-dire les Lébou. Les habitants de ce quartier étaient parvenus à se doter d'un minimum d'équipements d'usage commun grâce à leurs propres initiatives et à leur alliance avec les responsables politiques.

3.2.2 Le processus de création de Guédiawaye

Ainsi au Nord-Est de Pikine Ancien, l'on aménagea une zone d'extension de plus de 7000 parcelles : c'était Pikine Extension ou Guédiawaye. Ses lots des zones E, G et I reçurent entre 1964 et 1968⁴⁹, les déguerpis venant de Mbode-Baye Gaïndé, Gueule-Tapée Rénovation et Gibraltar. Sur les zones L, M et N furent réinstallés entre 1969 et 1975 ceux issus des bidonvilles de Nimzatt, Angle-Mousse et de la Zone Industrielle Sud (Wakhinane, Kip-Coco, Baye-Laye, Henri-Brizzard).

En Juin 1967, la vaste zone située au Nord Est de Pikine était prête pour accueillir les déguerpis des bidonvilles dakarois longeant la Zone Industrielle. Les ilots ont été dessinés, les

⁴⁹Lat Soucabé Mbow Dakar : ville de croissance et mobilités urbaines 1992.

parcelles ont été attribuées aux chefs de ménages de ces bidonvilles. Le site d'accueil était aplani, les bornes fontaines installées.

Le déguerpissement se faisait très rapidement grâce aux camions de l'armée mais aussi aux voitures à bras : en l'espace d'une journée la transplantation a eu lieu, les cases, baraques en bois étaient remontées à Pikine Extension ou Guédiawaye, c'est-à-dire les parcelles une fois repérées par leurs propriétaires.

Par ailleurs de la fin 1971 à Avril 1973, la Presse suivait le bilan des opérations de déguerpissements successives et présentaient le calendrier des déguerpissements comme suit : les quartiers de Daroukhane (27 septembre 1971), Kip Coco (Mai 1972), Angle Mousse en Avril 1972 et Baye Laye en Octobre. Après une pause, les déguerpissements reprenaient en Mars 1973⁵⁰ où 2500 parcelles nouvelles étaient distribuées à Guédiawaye et permettaient de régler définitivement le sort des bidonvilles dakarois.

En deux ans, les taudis les plus voyants de la capitale ont donc disparus et les propriétaires irréguliers ont été dédommagés tant bien que mal dans les sables de Guédiawaye.

Ainsi la grande opération de déguerpissement des années 1971 et 1973 reproduisaient à une échelle sans précédent, celle des années 1960 et 1964 : création de Diamaguene, Lansar, Diacksao sur la Route de Rufisque et des années 1967-1969 : création de 1^{ère} Guédiawaye qui témoignait d'une grande fidélité à une politique urbaine et d'une grande soumission aux Plans Directeurs de 1961 et 1967.

Cet épisode de l'histoire urbaine de Dakar était fondamentale pour la compréhension de la situation actuelle marquée par la ségrégation sociale dont les victimes étaient les migrants ruraux, elle avait eu pour résultat d'effacer l'ancienne morphologie de l'espace urbain intra-muros.

En résumé, on peut dire qu'à l'image de plusieurs villes du Tiers Monde (africaines en l'occurrence), Dakar présentait une urbanisation dualiste avec d'un côté, la ville planifiée ou règlementaire qui sortait de son cadre ancien avec les Parcelles Assainies, de l'autre, la ville réservée aux couches populaires (les exclus, les anciens locataires et nouveaux venus) dont la Banlieue était en quelque sorte l'espace attitré.

⁵⁰ Marc Vernière 1977

Au total, les quartiers de taudis qui s'étaient introduits au cours des années 1950 à travers la zone de verdure du Plan Directeur d'Urbanisme de 1946 étaient définitivement enrayés.

L'éradication quasi-totale des bidonvilles à Dakar en 1974 engendra une recrudescence des occupations irrégulières à Pikine.

TROISIEME PARTIE :

LES POLITIQUES URBAINES DES

ANNEES 1970

INTRODUCTION

La réinstallation des populations était une recommandation de la Banque Mondiale dans les cas de déplacement « involontaire » qui ne pouvaient être évités. La Banque tentait de planifier ces réinstallations de façon à limiter l'impact négatif du déplacement dans les projets auxquels elle participait⁵¹. Le principe des trames d'accueil, qui devaient originellement accueillir les migrants pauvres puis les aider à auto-construire leurs logements sur des trames viabilisées, a changé de destination pour se muer en sites de recasement à destination des déguerpis.

En Janvier 1971, le comité des prêts de la Banque Mondiale définissait les grandes lignes de ce qui allait devenir l'un des principaux champs d'activité de la Banque en Afrique subsaharienne, soit le développement urbain.

De 1960 à 1973, l'Etat avait procédé à l'élimination de plusieurs bidonvilles centraux par des opérations de déguerpissement d'autant plus coûteuses qu'elles étaient suivies d'une réinstallation des populations déplacées sur d'autres terrains localisées souvent à la périphérie dakaroise, comme les départements de Pikine et Guédiawaye. Des sociétés immobilières comme la SICAP, l'OHLM avaient édifié sur les sites libérés par les déguerpis des cités planifiées, contribuant à une extension moderne de la ville. En 1970, le Sénégal avait servi de base de lancement et d'expérimentation des interventions urbaines de la Banque Mondiale en Afrique, suite à l'urbanisation de la capitale au début des années 1970 avec l'installation de la Grande sécheresse dans le monde rural, avec ses variantes et ses effets qui bouleversaient le cadre de vie des populations. Les effets de l'urbanisation étaient l'accumulation des besoins en infrastructure, en logement et services adjacents ainsi que l'augmentation rapide des bidonvilles, dépourvus d'équipements et l'accroissement du chômage alimenté par l'exode rural (Banque Mondiale 1972a ; Myers 1972). Ces problèmes s'exacerbaient autant à Thiès qu'à Dakar, les principales villes du système urbain sénégalais (Mainet 1991). En 1972, la Banque Mondiale avait financé des projets sur le développement urbain qui visaient divers objectifs de la lutte contre la pauvreté et incluaient des projets de nature sectorielle pour l'aménagement urbain comme eau potable, électricité, éducation et santé (Farvacque V. et Godin 1997).

⁵¹ La Banque Mondiale 2004.

CHAPITRE 1. LES PARCELLES ASSAINIES

1.1 Le projet des Parcelles Assainies 1972 1981

Les Parcelles Assainies ont été conçues pour faire face à une crise du logement qui résultait de plusieurs facteurs, notamment l'exode rural, l'inflation et les difficultés de financement des sociétés immobilières du secteur étatique.

Par suite des deux chocs pétroliers intervenus en 1973/1974 et 1979/1980, il y'avait eu une hausse généralisée du coût des facteurs dans le domaine du bâtiment, cela s'était traduit notamment par un relèvement du loyer de l'argent et du prix des matériaux de construction.

Ces difficultés ont été aggravées par le retrait en 1973 de la C.C.C.E⁵² de l'habitat, plaçant de ce fait les sociétés immobilières de l'Etat devant l'obligation de recourir à des emprunts aux conditions du marché financier. Dès lors la capacité de production de la SICAP et de l'OHLM s'était amoindrie.

C'était précisément à une telle condition que la Banque Mondiale avait consenti à apporter son aide en 1972 à l'Etat du Sénégal. Il fut convenu que le financement du projet qui se montait à 2,794 millions de FCFA⁵³ devait être fourni pour 54 % par la Banque et pour 46 % par la partie sénégalaise, sous la forme de ressources de contrepartie (terrains et viabilisations).

Le pilotage de l'opération a été confié à une Direction autonome des Parcelles Assainies créée au sein de l'OHLM.

Le projet des Parcelles Assainies mettait l'accent sur les interventions destinées à la production des infrastructures et des services urbains, sur l'aménagement du sol, destiné à la construction de logements, des infrastructures et des services urbains adjacents entre 1972 et 1981. Le contexte d'émergence du projet des Parcelles Assainies était marqué par une urbanisation rapide suite aux effets de la grande sécheresse dans le monde rural, qui générait une pénurie de logements ainsi que des besoins en infrastructures et services urbains voire aussi un contexte de pauvreté accrue, à peine publiée en 1972 par l'ampleur d'un secteur informel en croissance. Son suivi a été confié après le retrait de la Banque Mondiale à la

⁵² C.C.C.E : Caisse Centrale de Coopération Economique

⁵³ Lat Soucabé Mbow Dakar : Croissance et Mobilités Urbaines

direction des Parcelles Assainies de l'OHLM (Office de l'Habitat à Loyer Modéré) devenue de la SNHLM (Société Nationale de l'Habitat à Loyer Modéré) en 1988. Les premières attributions de parcelles à Dakar datent de 1973, l'occupation a été très lente durant les premières périodes entre 1973 et 1979. Le programme des Parcelles Assainies a été réalisé aussi à Thiès et Kaolack. Cette politique urbaine s'orientait vers l'habitat et les logements des pauvres étaient construits sur des Parcelles Assainies fournies par le gouvernement avec l'aide de la Banque Mondiale (Banque Mondiale 1972 a; 1974 a). Les bénéficiaires s'auto-construisaient, leurs ressources financières leur logement tout en amortissant les coûts (Kapur et al 1997a). Ainsi donc, le projet des Parcelles Assainies permettait de combattre les effets de la pauvreté urbaine par la production de sites résidentiels et des services publics pour des familles aux bas revenus.

1.2 Les objectifs et le peuplement des Parcelles Assainies

Le lotissement des Parcelles Assainies (1974) visait un triple objectif :

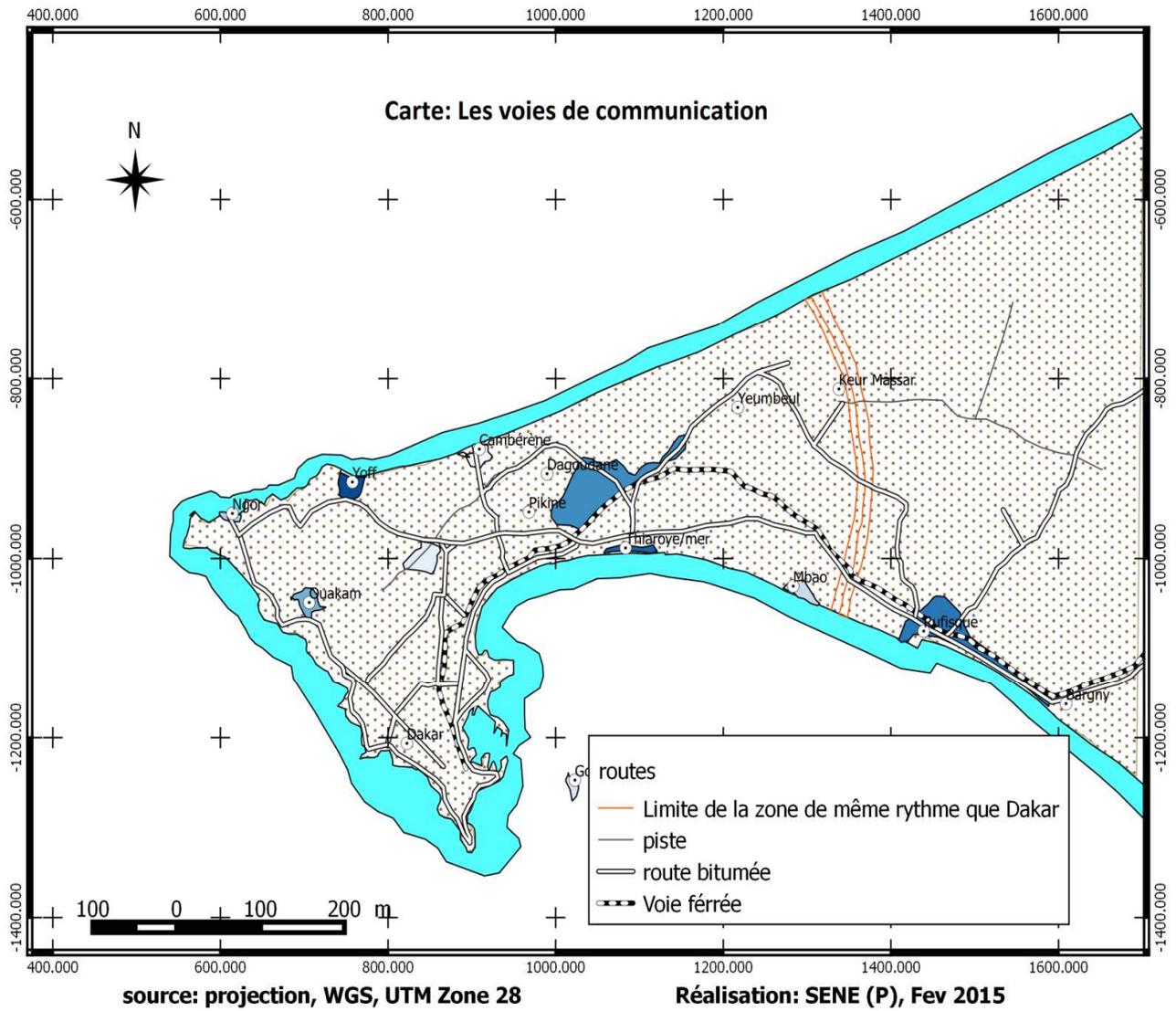
- Offrir des logements décentes aux salariés à faibles revenus par l'attribution de Parcelles pouvant faire l'objet d'une appropriation et d'une mise en valeur en fonction des moyens financiers des acquéreurs.
- Promouvoir la participation communautaire dans l'aménagement du cadre de vie.
- Créer grâce à l'implantation conséquente d'équipements collectifs, une banlieue moins fortement tributaire du centre-ville.

Le peuplement des Parcelles Assainies résultait des migrations résidentielles à partir de quartiers plus anciennement constitués. Les quartiers qui, en 1984, avaient le plus contribué à leur peuplement étaient les quartiers populaires.

Ainsi, les mesures d'accès au financement liés à ce projet permettaient l'accès à un terrain pour construire leur logement et à un minimum de service urbain, par exemple, l'abaissement des normes d'urbanisme constituait un moyen de rendre l'opération financièrement accessible à la population visée. C'est pourquoi la taille des parcelles s'était fixée à 150m², avec des services urbains collectifs (latrines publiques, éclairage public et bornes fontaines) installés dans la majorité de lots.

Ces mesures ont été élaborées par la Banque Mondiale en fonction des conditions de succès du projet vis-à-vis de l'action gouvernementale, à savoir : cesser les déguerpissements forcés, se tourner vers les programmes à caractère communautaire pour réhabiliter et améliorer les

bidonvilles afin d'y installer la population dans des conditions d'existence qui en fassent des citoyens productifs, selon les critères de la Banque Mondiale.



CHAPITRE 2 : LA POLITIQUE DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS SPONTANES.

La pratique consistait, pendant la période coloniale puis étatique, chaque fois que le besoin se présentait, à faire déguerpir des occupations spontanées sur les terrains urbains pour y construire des habitations planifiées.

Ces déguerpissements forcés étaient parfois accompagnés d'opération de relogement dans des zones préalablement aménagées. C'était dans ce contexte que la presqu'île du Cap-Vert s'était modernisée par le déguerpissement forcé de vastes zones irrégulièrement occupées (les villages Lébou du centre-ville, Fith Mith, Baye Gaindé, Ndongy, Angle Mousse...).

La politique de restructuration était fondée sur le maintien des habitants dans les quartiers spontanés et leur participation directe à l'amélioration de leur cadre de vie.

La restructuration revêt deux formes distinctes : un délogement vers de nouveaux secteurs périphériques où les déguerpis peuvent construire leurs logements et une restructuration in situ conduisant au remplacement des bidonvilles par un habitat en dur...⁵⁴

2.1 Le programme de réhabilitation par la Fondation « droit à la ville »

La Fondation Droit à la Ville a pour mission, la restructuration et la régularisation foncière de l'habitat spontané dans les villes sur l'étendue du territoire national. Elle réalise des projets au profit de l'Etat et des collectivités locales.⁵⁵ Rompre le monopole de l'Etat dans la restructuration urbaine en impliquant les acteurs privés (intervention à grande échelle). Concilier mission publique et mode de gestion privé, pour répondre à des critères de transparence et obligation de rendre compte.

La conférence HABITAT 1 des Nations Unies à Vancouver en 1976 a été déterminante du fait que les déguerpissements forcés des habitats spontanés ont été de moins en moins pratiqués par les autorités dans les pays africains. L'habitat spontané a été reconnu comme forme dominante d'urbanisation et sa réhabilitation a été intégrée comme un élément important dans l'Agenda pour l'habitat signé par les Etats membres de l'ONU au sommet mondial des villes HABITAT en 1996. D'ailleurs, le droit à un logement convenable a été reconnu comme faisant partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant dans la Déclaration universelle

⁵⁴ Mohamed Ameer, Le logement des pauvres à Fès. Processus de production et tendance de l'évolution. In Tiers Monde. 1988, Tome 29 No 116 pp. 1171-1181.

⁵⁵ Babacar Raymond Mbaye, Restructuration et Régularisation Foncière des quartiers spontanés au Sénégal. South Africa, 27-28 May 2013.

des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Le droit à un logement convenable recouvrait des libertés, comme la protection contre les déguerpissements forcés et la destruction ou la démolition arbitraire de son logement ; le droit de ne pas subir d'ingérences arbitraires dans son logement, sa vie privée ou sa famille et le droit de choisir sa résidence, de décider du lieu où l'on souhaite vivre et de circuler librement, voire la sécurité d'occupation, c'est-à-dire qu'un logement n'est pas convenable si ses occupants n'ont pas un degré de sécurité d'occupation qui leur garantit une protection juridique contre les déguerpissements forcés, le harcèlement et d'autres menaces. C'est ainsi que l'Etat avait initié la politique de réhabilitation et de régularisation foncière des quartiers spontanés dans les années 1990 afin de les doter d'infrastructures de base grâce à une planification participative, par exemple le quartier de Dalifort. Le 07 Avril 1995, l'Etat et ses partenaires publics et privés avaient institué la Fondation Droit à la Ville (FDV), opérateur spécialisé dans la restructuration urbaine et la régularisation foncière qui a été reconnue comme d'utilité publique par le décret 2000-996 du 11 décembre 2000. La Fondation Droit à la Ville intervenait dans les quartiers spontanés par les opérations comme la mise en œuvre de la restructuration des quartiers spontanés, la mise en place des infrastructures (voiries, adduction d'eau, électrification et assainissement), la régularisation foncière matérialisée par la délivrance des titres de propriété (droits de superficie) aux ayants droits. La Fondation Droit à la Ville investissait d'une mission de service public et était sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire puis du Ministère de l'Economie et des Finances.

2.2 Les Principes de la Restructuration des quartiers spontanés.

L'implantation de plusieurs milliers de familles, dans un espace qui n'avait pas été destiné originellement à l'habitat urbain crée une situation de fait qui est difficilement réversible sans une action de violence lourde de conséquences.⁵⁶ Il est économiquement impossible de reloger globalement la population d'un habitat spontané en une seule opération, parce que les occupants sont inégalement solvables et sociables.

La nouvelle approche rompt avec la pratique de déguerpissement. Cette nouvelle intervention consiste en l'achèvement des divers réseaux (assainissement, eau potable, électricité, voirie...) et en l'apport des équipements manquants (école, dispensaires...).

⁵⁶ Véronique Dupont, Impact des politiques d'éradication des camps de squatters à Delhi (Inde). No 201 Janvier Mars Revue Tiers-Monde 45p.

La politique de restructuration continue certes à faciliter l'intégration des quartiers non réglementaires à la ville, mais n'aboutit pas à freiner le processus qui les produit.

Ainsi, les recasements et les destructions étaient remplacées par les restructurations in situ. La restructuration consiste au maintien sur place des habitants par la régularisation foncière des propriétaires, le raccordement des parcelles au réseau public et le dégagement d'emprises publiques pour l'implantation d'équipements (école, éducation, culture).⁵⁷

Les pouvoirs publics se rendent compte de la nécessité de mettre à la disposition des ménages bidonvillois des équipements et des services urbains de façon à mieux intégrer ces quartiers à la ville, plutôt que de continuer à mener une politique de déguerpissements et de recasement.

Cette approche fut toutefois l'objet de vives critiques pour être rejetée par les architectes, par les urbanistes qui considèrent que la restructuration conduit à une bidonvilisation en dur.

Les ménages ne sont pas délogés mais restent sur place, les ménages réinstallés sur des sites bénéficiant de toutes les commodités.

Les ménages obtiennent une sécurité foncière par la délivrance d'un titre de propriété (droit de superficie) et se réorganisent les uns par rapport aux autres.

L'implication des populations dans les choix des options d'aménagement et à toutes les étapes du processus de mise en œuvre de la restructuration et régularisation foncière est nécessaire.

Susciter et dynamiser des activités économiques dans les quartiers restructurés et régularisés, d'où la promotion de l'emploi.

Lutter contre les déguerpissements forcés qui menaçaient plusieurs quartiers irréguliers.

⁵⁷Habiba Essahel, Politiques de réhabilitation des quartiers non réglementaires au Maroc et mobilisation des habitants. Etudes de cas dans l'agglomération de Rabat (Rabat, Témara, Skhirat). Thèse de Doctorat Géographie de l'Université François Rabelais de Tours 2011 557p.

Conclusion

Dakar était devenu une grande ville grâce à son intégration aux circuits internationaux. La première étape a été franchie avec la construction du Port. Cet ouvrage était destiné initialement à servir de point de relâche aux transatlantiques reliant l'Europe et l'Amérique du Sud, s'était transformé en poumon économique d'un vaste hinterland, après la mise en place des voies d'accès qui ont été étendu son influence sur plusieurs territoires africains.

Cette facilité de communication avait attiré diverses activités, notamment les fonctions de direction politique et économique, les organes vitaux de l'Etat, la haute finance, le grand commerce, l'industrie.

Les déguerpissements forcés permettaient de diagnostiquer la situation de la presqu'île du Cap-Vert dans les problèmes d'aménagement depuis les villages Lébou dans le Plateau à l'époque coloniale, jusqu'aux bidonvilles de la gare routière actuelle de Colobane, point de chute de ruraux attirés par la ville. Ces habitas précaires ont été par la suite déguerpis et réinstallés respectivement dans la plaine de Médina à Pikine et à Guédiawaye. A l'époque coloniale le façonnement de l'espace urbain reposait sur deux facettes distinctes : ville européenne dans le Plateau dotée de toutes les infrastructures modernes et commerciales tenues par les commerçants Libano-syriens et le village africain ou indigène, dans la plaine de Médina, occupée par la communauté Lébou. A l'indépendance en 1960, Dakar capitale connaissait une rapidité rythmique d'occupation de l'espace par les acteurs sociaux, le non-respect des plans d'urbanisme créait des quartiers marginaux ou bidonvilles de ruraux en quête de meilleures conditions de vie dans la capitale. C'est ainsi que, avec l'application de la Loi de 1964, c'est-à-dire du Domaine National et le plan directeur d'urbanisme de 1967 ou plan Ecochard, l'Etat était parvenu à déguerpier les bidonvilles comme Baye Gaïndé, Ndongy, FithMith, Diacksao, ... afin de réaliser des infrastructures et des logements modernes. Dans les années 1970, les pays du Sahel connaissaient une grande sécheresse puis la crise économique mondiale par les chocs pétroliers de 1973 et 1979. C'est ainsi que la Banque Mondiale avait introduit le projet des Parcelles Assainies de 1972 à 1981, dont l'objectif était de fournir aux plus pauvres des terrains-prêts-à construire et la fourniture de logements abordables, la provision des lots aménagés, le renforcement d'institutions urbaines à Dakar, en vue de réduire la pauvreté par l'auto construction. Ainsi dans les années 1980, l'Etat avait initié des politiques urbaines comme la réorganisation de l'espace et la mise en place des infrastructures et équipements de base dans les quartiers spontanés, mettant fin à la

promiscuité et facilitant l'intégration des quartiers précaires dans le tissu urbain. Cette politique de réhabilitation et de restructuration a été confiée à la Fondation Droit à la Ville dans les quartiers spontanés, en excluant les politiques de déguerpissement forcés dans les villes.

Les bidonvilles ou slums (manifestation de la pauvreté d'habitat) et expression la plus visible de la pauvreté urbaine faisait, depuis une cinquantaine d'années, l'objet d'opérations d'éradications accompagnées ou non de programmes de relogement ou de réinstallation sur des trames d'accueil en périphérie.

Ces stratégies urbaines étaient fréquentes dans les villes des pays en développement et les pouvoirs publics y ont eu recours de longue date.

Les déguerpissements forcés entraînaient un appauvrissement des familles en affectant leur capital physique financier, humain et social.

La répétition des déguerpissements forcés observées au niveau des sites de squatters et dans les histoires de vie individuelles contribuaient à la nomadisation des exclus des réinstallations et à leur maintien dans une trappe de pauvreté.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages Généraux

A C A (Agence de Coopération Aménagement), *Urbanisme et Habitat en Afrique Noire francophone avant 1960. Inventaire de l'expérience française sur les problèmes d'aménagement d'habitat, de technique du bâtiment dans les Pays en voie de développement avant 1960* Paris A C A Avril 1984

Bertillon Jacques, 1894, *Essai de statistique comparée du surpeuplement des habitations à Paris et dans les grandes capitales européennes* Imprimerie Chaix 1894 Paris 31p

Fijalkow Yankel, 2002 « *Hygiène du logement : l'évolution des normes* », in Segaud Marion, Brun Jacques et Driant Jean Claude, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Armand Collin Paris 2002 pp 238-245.

Fijalkow Yankel, 1998, *La construction des ilots insalubres, Paris 1850-1954*, collection « habitat et sociétés » l'Harmattan Paris 1998 273p

Engels Friedrich, 1969, *La question du logement*, collection « classiques du Marxisme » Editions Sociales Paris 1969 123p

Lefebvre Henri, 1968, *Le droit à la ville*, collection « société et urbanisme » Anthropos Paris 1968 166p

Beaujeu-Garnier, Jacqueline, 1965 *Trois milliards d'homme, traité de démo-géographie* Hachette Paris 1965 402p

Beaujeu-Garnier, Jacqueline 1980 « *La géographie urbaine française au cours des 50 dernières années* » Edition Colin Paris 1980 pp 61-69

Durand-Lasserve, Alain, 1986, *L'exclusion des pauvres dans les villes du Tiers-Monde*, l'Harmattan, collection villes et entreprises Paris, 198p

Ouvrages Spécifiques

Seck Assane, 1970, *Dakar, Métropole Ouest-Africaine*. Mémoire n°85 de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN) Dakar 1970 516p

Vernière Marc, 1977, *Dakar et son double, Dagoudane Pikine, Volontarisme d'Etat et spontanéisme populaire dans l'urbanisation du Tiers-Monde. Formation et Evolution des*

banlieues dakaroises, le cas de DagoudanePikine, Paris Bibliothèque Nationale, Mémoire de la section de géographie, n°7, 278p

Salem Gerard, 1981, *Grand Dakar, un quartier charnière du Cap-Vert. Densification du bâti et organisation sociale*, Dakar ORSTOM 1981, 125p

Poinsot D, Sinou A, Sternadel J, 1989, *les villes d'Afrique noire entre 1650 et 1960*, la Documentation française Paris 1989, 346p

Osmont Annik, 1985 « *la Banque Mondiale et les politiques urbaines nationales* », Politique Africaine 17 pp58-73.

MBow Lat Soucabe 1992, *croissance et mobilités urbaines*. Nanterre, Université Paris X, Nanterre, Thèse de doctorat d'Etat, 709p

Antoine Philippe, Bocquier Phillipe, Fall Abdou Salam, Nanitelamio J, 1995 « *l'insertion urbaine à Dakar. Les jeunes vivent la crise, les aînés la supportent* » Orstom Actualités 48 pp 16-22.

OHLM, 1974, *Aménagement des Bidonvilles, Etude de critères de classification et d'amélioration et préparation d'un projet pilote*, septembre 1974 Dakar...

Elikia Mbokolo, 1982, « *Peste et Société urbaine à Dakar : l'Epidémie de 1914* » in : cahiers d'études africaines, volume 22 1982 pp 13-46

Salleras Bernard, 1980, *La Politique sanitaire de la France à Dakar de 1900 à 1920*, Paris X Mémoire de Maîtrise 1980 168p

Tall, Serigne Mansour, 2008, *Investir dans la ville africaine. Les émigrés et l'habitat à Dakar*, Dakar et Paris, CREPOS, Karthala et ONU-Habitat, 2008, 286p

Morazé Charles, 1936 « *Dakar* » in Annales de Géographie, tome 45, n°258, pp 607-631

Banque Mondiale, 1972a, *Appraisal of sites and Services Project-Senegal, Special projects*, Department, World Bank Washington DC

Ndongo Mebometa, 2010, *L'intervention de la Banque Mondiale et la reconfiguration institutionnelle au niveau local : analyse de huit projets de développement urbain au Sénégal 1972-2006*, Thèse de doctorat Université du Québec à Montréal 2010, 501p.

THESES

Mbow, Lat Soucabé, 1992, *Dakar : Croissance et Mobilités Urbaines*. Thèse de Doctorat d'Etat Université de Paris X Nanterre Octobre 1992 704p.

Fall, Pape Demba, 1986, *Du village à la banlieue : l'évolution des villages Lébou du rivage méridional* de Dakar. Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle Université Paris X 1986 348p.

Wust, Sébastien, 2001, *Métropolisation, Habitat précaire et relogement forcé : entre phénomènes d'exclusion et tactiques populaires d'intégration. Lecas du Canal NhieuLoc-ThiNghe à Ho Chi-Minh-ville, Vietnam* Thèse Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), 2001 467p.

Wade, Mbaye Thioune, 1984 : *Espace urbain et éco-santé : le cas de Pikine*. Université de Dakar ISE Thèse de Doctorat 3eme cycle 319p.

Habiba, Essahel, 2011 : *Politiques de réhabilitation des quartiers non réglementaires au Maroc et mobilisation des habitants. Etudes de cas dans l'agglomération de Rabat (Rabat, Témara, Skhirat)*. Thèse de Doctorat de Géographie de l'Université François Rabelais de Tours 2011 557p.

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	2
AVANT PROPOS.....	4
INTRODUCTION.....	5
Problématique.....	6
1 Etat de L'art.....	8
LES CONCEPTS	12
QUESTION GENERALE DE RECHERCHE.....	15
OBJECTIF GENERAL	15
OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	15
HYPOTHESE GENERALE	15
Méthodologie	17
PARTIE 1 :	20
PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE	20
CHAPITRE 1 : FACTEUR PHYSIQUE	22
1.1. Le site	22
1.2L'historique de l'implantation lebou au Cap-Vert	24
1.2.1 Un long mouvement migratoire	24
1.2.2 L'organisation politico-sociale des Lébou	25
1.3 La situation.....	25
CHAPITRE 2 : DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	26
2.1 Le profil démographique	26
Source : Marc Vernière 1977	31
2.2Les activités économiques.....	32
CHAPITRE 3 : LES DEGUERPISSEMENTS FORCES.....	33
3.1 Les spécificités des déguerpissements forcés.....	33
DEUXIEME PARTIE :	36

LES POLITIQUES URBAINES DES AUTORITES COLONIALES.....	36
1.1 La Peste de 1914	41
1.2 Les Plans directeurs de 1862 1914.....	43
CHAPITRE 2: LES DEGUERPISSEMENTS FORCES DE 1945 1960	44
2.1 Les politiques urbaines de 1945 à 1952	45
2.2 Le processus de création de Pikine	48
2.3Le Plan Directeur d'Urbanisme de 1946.....	49
CHAPITRE 3 : LES POLITIQUES URBAINES DE L'ETAT INDEPENDANT	51
3.1 : LES SITES DE DEGUERPISSEMENTS FORCES ETATIQUES DE 1960 1970.....	53
3.1.1 L'application du plan directeur de 1961 et la loi de 1964.....	53
3.1.2 Les déguerpissements forcés des bidonvilles dakarois de 1967 à 1970.....	54
3.2.1 La Politique de création des Quartiers de Lansar, Diacksao et Diamaguène KM 16	58
3.2.2 Le processus de création de Guédiawaye.....	58
TROISIEME PARTIE :	61
LES POLITIQUES URBAINES DES ANNEES 1970	61
CHAPITRE 1. LES PARCELLES ASSAINIES	63
1.1 Le projet des Parcelles Assainies 1972 1981	63
1.2 Les objectifs et le peuplement des Parcelles Assainies.....	64
CHAPITRE 2: LA POLITIQUE DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS SPONTANES.....	66
2.1 Le programme de réhabilitation par la Fondation « droit à la ville ».....	66
2.2 Les Principes de la Restructuration des quartiers spontanés.....	67
Conclusion.....	69
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	71

ANNEXES

Guide d'entretien adressé à la communauté Lébou de Santhiaba de Médina Rue 19x22.

- 1- Où habitiez-vous avant 1914 ?
- 2- Dans quelle situation étiez-vous les quartiers des Lébou au centre-ville ?
- 3- Pourquoi les autorités coloniales déguerpissaient les villages Lébou au centre-ville ?
- 4- Comment votre opération d'évacuation s'était-elle produite ?
- 5- Comment était l'emplacement actuel de la Médian avant les déguerpissements des villages Lébou en 1914 ?
- 6- Quels étaient les problèmes que vous rencontrés à la création de Médina ?

Guide d'entretien adressé à la Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré (SNHLM) plus précisément à la direction des archives de SNHLM.

- 1- Quelles étaient les différents sites de déguerpissements forcés à Dakar dans les années 1960 ?
- 2- Quelles étaient les procédures menées par l'Etat pour déguerpir ces bidonvilles ?
- 3- Quels étaient les acteurs en présence durant ces opérations ?
- 4- Existait-il une compensation après les déguerpissements forcés des bidonvilles ?
- 5- Comment étaient les formes des sites d'accueil des relogés après ces déguerpissements ?